

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(10<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

# *Luratech*

**1<sup>re</sup> séance du mardi 9 octobre 1990**

***www.luratech.com***

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Plan national pour l'environnement.** - Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation (p. 3491).  
M. Brice Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.  
M. Michel Barnier.

### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

M. Michel Barnier

### PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

MM. Michel Barnier,  
Christian Pierret,

René Couanau,  
Roger Gouhier,  
Philippe de Villiers.

- M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production.  
M. Jean-Yves Le Déaut, président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.  
M. Georges Colin.  
M. le ministre.  
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.
2. **Prorogation du délai de dépôt des candidatures à une commission d'enquête** (p. 3511).
  3. **Ordre du jour** (p. 3511).

# *LuraTech*

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PLAN NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

### Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement et un débat d'orientation sur le plan national pour l'environnement.

Le service de la séance m'a indiqué que trente-six orateurs sont inscrits dans le débat, ce qui témoigne de l'intérêt pour le sujet.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs

**M. Brice Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce n'est certes pas la première fois que le Parlement débat des questions d'environnement, mais c'est la première fois que nous avons un débat général. Il s'agit, pour les défenseurs de l'environnement, qui sont nombreux dans cet hémicycle et dans le pays, d'un moment extrêmement important. J'en mesure pour moi-même toute la responsabilité et je mesure encore plus, bien sûr, l'attente du pays.

Nous ne sommes plus à l'époque où la politique de l'environnement pouvait se réduire à la simple réparation, plus ou moins efficace, des dégâts écologiques dus au progrès. Tous mes prédécesseurs, permettez-moi d'ailleurs de leur rendre un hommage collectif, ont ressenti la nécessité d'aller beaucoup plus loin dans la prévention et dans l'action. Beaucoup se sont heurtés à l'indifférence et au scepticisme, mais, heureusement, les temps changent partout dans le monde. Aujourd'hui, l'écologie devient l'un des principaux régulateurs de nos actions. La recherche, le progrès technique, les décisions d'investissement doivent intégrer cette dimension.

L'écologie nourrit notre éthique collective et personnelle. Nous adhérons progressivement tous à l'idée que la planète doit être protégée et gérée comme un bien fragile ; que nous sommes responsables des biens naturels que nous laisserons à nos successeurs ; que le cadre de vie se choisit. Les techniques doivent être choisies et, bientôt, avec le progrès des techniques, avec les biotechnologies, les espèces vivantes elles-mêmes se choisiront.

Cela est vrai en France, comme partout, et nous avons le devoir, quelles que soient les options politiques, de laisser à nos enfants une France où les rivières seront libres, où l'on pourra se baigner, où l'on pourra arpenter les dunes, où l'on pourra écouter une grande variété d'oiseaux, où l'on pourra admirer les paysages ruraux, où l'on pourra boire l'eau tirée de nos nappes. Les agriculteurs du prochain siècle ont droit à un sol encore fertile. Les citadins ont droit à des villes bien aménagées, des villes où existent des relations humaines.

Nous devons agir en organisant intelligemment la gestion de nos ressources. Cela ne peut être que le fait de décisions collectives, d'une planification ; je n'hésite pas à utiliser le mot, car s'il est un domaine dans lequel il s'impose c'est bien l'environnement.

Avec l'appui et l'encouragement de M. le Président de la République et du Premier ministre, j'ai donc lancé le travail qui a abouti au rapport que vous avez tous pu consulter. Ce dernier a été conçu, pour l'essentiel, au ministère de l'environnement, dont je salue les cadres et le personnel. Ce rapport a bénéficié de nombreuses contributions émanant d'élus, d'associations d'élus, d'associations de protection de l'environnement, de syndicats. Il a été précédé de nombreuses concertations, y compris, je le précise, entre ministères. Je l'ai d'ailleurs présenté dans sept régions, et j'ai recueilli chaque fois des réactions extrêmement positives et utiles.

Je veux tout d'abord préciser le cadre et les échéances de cet exercice.

Je vous présente aujourd'hui les principales options du rapport préparatoire au plan national pour l'environnement. Ces options sont, à ce stade, largement ouvertes, même si le Gouvernement a pris ses décisions dans le domaine qui lui revient en propre : l'organisation de ses services.

Après ce débat, conformément à la lettre que j'ai reçue du Premier ministre le 15 juin dernier, le Gouvernement adoptera, avant la fin de l'année, un ensemble de décisions qui constitueront le plan proprement dit.

Mesdames, messieurs, avant d'entrer au Gouvernement, je connaissais bien les questions relatives à l'écologie, mais j'étais bien moins au fait de l'organisation et du fonctionnement de l'Etat, au sens où on l'entend, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, y compris les collectivités locales. Or le ministre de l'environnement ne s'occupe point de l'eau comme un hydrologue, de la faune comme un zoologiste, du bruit comme un acousticien. En réalité, le responsable de l'environnement dans un gouvernement met en œuvre des outils et des mécanismes relatifs à ces domaines d'intervention, qu'il s'agisse de textes législatifs ou réglementaires, d'organismes, d'institutions ou de moyens financiers. La fiabilité, la pertinence, l'efficacité des outils sont donc aussi importantes que la bonne connaissance des questions traitées.

J'ai longtemps cru qu'un ministre connaissant les questions, assisté d'une équipe compétente et mobile, s'appuyant sur un ministère léger, pourrait traiter efficacement ces problèmes. Je me rends compte que cela n'est pas aussi simple. On aperçoit très vite les limites d'une action qui n'aurait pas de véritable profondeur. Plus précisément trois constatations m'ont amené à proposer au Premier ministre un changement d'échelle dans nos objectifs, dans nos structures et dans nos moyens.

En ce qui concerne d'abord la dimension internationale de ces problèmes, j'ai constaté que de nombreux engagements internationaux et européens de la France risquaient de rester lettre morte si nous poursuivions notre politique intérieure d'environnement au rythme suivi jusqu'à présent, qu'il s'agisse de la qualité des eaux, de la protection des écosystèmes ou de la composition de l'air. Il fallait donc procéder à un examen approfondi de notre situation écologique et de nos perspectives, car nous devons être en mesure de respecter l'ensemble des engagements internationaux que nous avons souscrits à juste titre.

Pour ce qui est, ensuite, de la stagnation de nos résultats, mon sentiment était celui d'un piétinement en dépit des très nombreux efforts consentis par l'Etat, les collectivités locales, l'industrie. Cela vaut pour la qualité de l'eau, l'environnement urbain, le traitement des déchets, le recyclage et les économies d'énergie. Il y a également une évolution préoccupante de nos paysages les plus remarquables et de la diversité de nos écosystèmes.

Quant au bilan très positif que nous affichons en matière de qualité de l'air, il traduit pour l'essentiel une retombée d'un programme que nous avons choisi pour d'autres

raisons : le programme nucléaire. Au demeurant, l'année 1989 a vu s'inverser la courbe des émissions de SO<sub>2</sub>, ce qui montre combien les résultats peuvent être fragiles.

En 1989 et en 1990, la situation climatique a révélé la tension qu'un pays aussi richement doté que le nôtre peut connaître sur ses ressources ou son milieu naturel. Nous devons donc impérativement retrouver des marges et non pas vivre à la limite de la capacité de nos milieux.

Enfin la demande sociale s'est exprimée en de très nombreuses occasions. On a bien vu notamment l'importance que ce thème a pris dans le débat local. Je me suis d'ailleurs rendu compte auprès de vous que l'absence de l'environnement dans les contrats de plan Etat-région était mal ressentie par les élus eux-mêmes. Plus généralement l'ensemble des indicateurs montre que l'exigence écologiste revient en force dans notre pays.

Cette relance écologique s'avère d'autant plus indispensable que la croissance économique retrouvée intensifie certains problèmes, car elle n'est pas neutre pour l'environnement. On le voit avec le développement extraordinaire du transport routier, voyageurs et marchandises, ou avec le regain de l'urbanisation dans les zones les plus convoitées. Il y a eu, par exemple, un quadruplement en cinq ans des surfaces de bureau autorisées en région Ile-de-France et une augmentation de 75 p. 100 des permis de construire sur la Côte d'Azur. On le voit aussi avec le développement de la production des emballages - 9 p. 100 en 1988 - ou encore avec la vente des véhicules tout terrain : 50 000 par an à l'heure actuelle.

Cette croissance si attendue, en raison de ses effets sociaux positifs, et si fragile - on le constate aujourd'hui avec les événements internationaux - a un impact réel. Elle s'est d'ailleurs opérée dans un contexte que je qualifie de désarmement écologique, auquel ont participé un certain affaiblissement des moyens financiers de la politique de l'environnement, la baisse des investissements publics et privés dans le domaine de l'environnement, bref un certain état d'esprit de négligence.

Nous subissons, par ailleurs, les effets d'un engagement insuffisant qui a d'abord été le fait de l'Etat. Mesdames, messieurs les députés, nombre d'entre vous l'ont dénoncé, au fil des discussions budgétaires. Ce faible engagement chronique existe à tous les niveaux ; l'analyse en a été faite dans le rapport préliminaire que je vous ai adressé.

Je rappelle rapidement les insuffisances de notre administration, sur le terrain, en raison de l'absence de services extérieurs, ce qui rendait la tâche de ce ministère difficile, dans un contexte où l'Etat est le gardien de la loi.

Au niveau des collectivités locales, les lois de décentralisation n'ont pas clarifié les responsabilités, en particulier au niveau départemental et au niveau régional. Nous connaissons là une situation qui ne peut durer, et je sais que vous en êtes tous conscients.

Dans le domaine de la recherche, nous dépensons en moyenne et en proportion moins que nos principaux partenaires pour la connaissance et les technologies de l'environnement. Nous connaissons des situations critiques dans certaines disciplines, par exemple en écologie appliquée et en écotoxicologie.

Dans le domaine de l'action internationale qui, en matière d'environnement, est devenu stratégique, nous souffrons d'un manque de présence en consultants, experts, membres d'organisations non gouvernementales, bref tout ce qui contribue à irriguer la communauté internationale et à positionner favorablement la représentation d'un pays.

Des constats critiques ont également été faits dans le rapport préliminaire au sujet de l'éducation à l'environnement, de la formation, de l'aspect social. Je ne veux pas allonger mon exposé et je me bornerai sur cette question des rapports entre l'écologie et la société à souligner l'insatisfaction qui règne en matière de qualité du débat sur l'aménagement et les choix techniques.

Les institutions et les outils créés pour permettre un authentique débat, les comités, les commissions, les études d'impact, les enquêtes publiques ne répondent pas toujours aux espoirs que leur création avait suscités. Il y a donc là un élément chronique de frustration.

Incontestablement, notre pays n'a pas perçu en temps utile le tournant européen et mondial qui s'opérait avec notamment la promotion du statut de l'environnement dans l'Acte unique européen, et la planétarisation rapide des enjeux.

Je ne souhaite pas, mesdames, messieurs, me lancer dans une explication des raisons d'une certaine attitude de réserve propre à notre pays dans ce domaine. Nous avons sans doute le sentiment, longtemps fondé, d'une abondance de ressources naturelles et de paysages. Nous avons peut-être un soupçon chronique de mauvaise foi vis-à-vis de nos partenaires ou des associations d'écologistes, un certain scepticisme sur tout ce qui n'était pas absolument démontré.

Bien entendu, la crise économique et sociale depuis le premier choc pétrolier a elle aussi relégué cette question dans l'ordre des priorités économiques et professionnelles. Mais je voudrais aussi insister, venant pour ma part de la société civile, sur ce qui m'apparaît comme le point le plus sensible, à savoir l'inadaptation d'un Etat qui a été organisé après-guerre pour porter une certaine approche de la modernisation dans l'agriculture, les transports, l'industrie, le tourisme, la ville, souvent dans des formes assez brutales, et qui peine à se reconvertir pour répondre aux aspirations d'une société plus riche, plus cultivée, plus disponible, plus ouverte sur le monde, plus décentralisée et qui fait place davantage à l'initiative des citoyens.

Cet Etat, le nôtre, reste toujours plus à l'aise pour penser et mettre en œuvre des grands schémas d'équipement que pour susciter la participation des citoyens et de leurs associations à l'aménagement de leur cadre de vie.

L'Etat est certainement mieux organisé pour relancer les programmes d'infrastructure que pour traiter les problèmes de bruit, pour créer de nombreuses routes dans les massifs forestiers de la forêt méditerranéenne que pour susciter l'entretien et le débroussaillage de celle-ci, pour encourager la création de stations lourdes de haute montagne que pour favoriser le développement du tourisme rural et la pluriactivité, pour sélectionner des bovins à 12 000 litres de lait par an que pour valoriser les races rustiques adaptées à certaines régions.

Même si chacun est désormais conscient des abus et de l'efficacité limitée d'un certain modèle de développement dans les villes et les campagnes, de la nécessité de promouvoir un pluralisme technologique et économique, l'organisation même de notre Etat, ses valeurs dominantes sont souvent mal adaptées à cette nécessaire diversification de l'action et de la gestion. Doit-on pour autant dessaisir l'Etat ?

La décentralisation, qu'on présente parfois comme l'alternative à l'inadaptation de l'Etat, est une formule déjà testée dans le domaine de l'environnement. C'est ainsi que les communes ont, par exemple, reçu la responsabilité des plans d'occupation des sols. Les appréciations très diverses portées sur l'usage qui est fait de ce pouvoir fondamental m'incitent à une certaine prudence.

Je comprends - la discussion le montrera - que les présidents de conseils généraux veulent plus de pouvoirs pour les départements et les maires plus de moyens pour les communes ; mais j'entends aussi la voix de ceux, très nombreux, qui ne veulent pas voir notre environnement confié seulement au pouvoir d'élus locaux non moins puissants et - je me fais ici l'écho de certaines associations - pas toujours enclins au dialogue ou à l'engagement écologique.

C'est pourquoi je ne crois pas qu'il y ait d'un côté un mauvais Etat, et de l'autre de bonnes collectivités locales.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Nous sommes tous responsables de notre environnement et notre organisation politique doit refléter la pluralité de nos engagements et de nos responsabilités. Mais j'y reviendrai plus loin en évoquant la répartition des compétences.

En tous les cas, mesdames et messieurs, c'est avec cet arrière-plan et cette préoccupation que le ministère de l'environnement a élaboré les objectifs et les réformes qui sont soumis à votre appréciation.

Les objectifs sont ambitieux. Nous devons et nous pouvons les tenir.

Nous devons le faire parce que si notre pays veut demeurer dans le peloton de tête, il doit répondre aux exigences de la gestion écologique de la planète et se présenter comme un lieu de respect du milieu et de la nature, un espace de propreté, un pays bien tenu.

Il doit le faire pour les autres et pour lui-même, à la fois parce que cela correspond à des obligations internationales et parce que cela répond à notre intérêt bien compris de pays agréable et accueillant. Il y va à la fois de notre image, de l'intérêt de la santé publique, de nos intérêts économiques et du simple plaisir de vivre en France. Il y va aussi de la nécessaire réduction des inégalités écologiques.

Ces objectifs ambitieux seront largement déterminés par les directives européennes et par nos engagements internationaux.

Le rapport préliminaire indique ce que seront selon toute vraisemblance les développements de la politique communautaire au début des années quatre-vingt-dix. Il y a là un éclairage stratégique très important pour nos activités économiques.

Nous pouvons le faire parce que la nature nous a favorisés en nous accordant des ressources en eau abondantes - même dans une année de sécheresse -, des sols variés, souvent prodigieux, un climat tempéré, et parce que, malgré l'augmentation continue de notre population, nous demeurons un pays de densité moyenne.

Aussi nous pouvons, en payant un prix raisonnable, un prix acceptable, obtenir des résultats importants et construire en partie l'économie de demain sur la qualité de l'environnement.

Nous voyons tous les jours que la différence entre les pays se fait aussi sur cette exigence : nous l'avons vu ces dernières années pour le développement touristique et pour les investissements étrangers, nous le verrons de plus en plus pour les produits de notre économie. Je ne souhaite pas vous présenter ici la liste exhaustive de ces objectifs. Ce serait fastidieux et vous l'avez dans le document qui vous a été distribué. Je veux simplement vous rappeler les points les plus importants.

Il s'agit d'abord de faire de la France un pays actif dans le concert européen pour la gestion écologique planétaire en adoptant des positions avancées sur la lutte contre le réchauffement - à cet égard, la France vient de soumettre à ses partenaires de la Communauté européenne un mémorandum sur la lutte contre l'effet de serre qui la place d'emblée en tête des pays industrialisés - en intégrant étroitement l'environnement dans la coopération avec les pays du Sud, avec les pays de l'Est et dans le cadre géographique des mers régionales : par exemple, la Méditerranée, la mer du Nord et les Caraïbes.

Sur le plan intérieur, le rapport rappelle les objectifs que nous fixons en matière de qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement marin, du littoral, de gestion des déchets, de sécurité industrielle et nucléaire, de contrôle des produits, de lutte contre le bruit, de protection de la nature, de gestion des paysages et enfin d'écologie urbaine.

Pour situer schématiquement le niveau d'ambition du plan, je me limiterai au rappel des objectifs prioritaires. D'abord, passer d'ici cinq à dix ans à une qualité des milieux eau, air, sol, au moins égale à celle qui est exigée par les normes européennes les plus avancées ; ce qui devrait nous conduire à réduire d'un tiers la pollution de l'air, à multiplier par deux le taux d'assainissement des eaux usées et à garantir la salubrité de la totalité des plages françaises.

Ensuite, supprimer les situations ou nuisances les plus intolérables dans les villes, ce qui veut dire, par exemple, isoler les logements qui subissent des niveaux de bruit inacceptables, limiter au minimum l'exposition à des risques technologiques trop élevés ou lancer une politique active de réduction des inégalités écologiques dans les agglomérations urbaines en lançant cent plans communaux dans les dix années à venir.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** En troisième lieu, changer l'échelle et les méthodes de la politique des déchets en limitant au minimum d'abord les flux produits et ensuite la mise en décharge. Ce qui veut

dire développer massivement les techniques propres, le recyclage, la récupération, le tri à la source, et créer d'ici à cinq ans 1 000 déchetteries dans toute la France.

Et enfin, passer d'une politique de protection de la nature limitée à quelques espaces remarquables à une politique globale de gestion du patrimoine naturel en mettant en place des outils contractuels adaptés aux dunes, aux zones humides, aux espaces boisés, au littoral et aux rivières.

Je propose ainsi la création de huit nouveaux parcs régionaux et l'extension à deux millions d'hectares des aides aux agriculteurs qui contribuent à l'entretien de la nature.

Je propose d'atteindre en dix ans les objectifs fixés dans le plan en agissant selon deux modalités, deux voies d'action qui sont à mes yeux indissociables : l'intégration de l'environnement dans les autres activités économiques et l'amélioration des instruments juridiques, financiers et institutionnels, propres à la prévention des pollutions et à la gestion des milieux et de l'espace.

L'intégration d'abord. C'est l'idée la plus novatrice mais également la plus difficile à mettre en œuvre tant nous venons de loin et tant les politiques publiques, menées par les différents ministères, obéissent souvent à des logiques verticales et sont enfermées dans des débats avec les professions directement intéressées.

Prendre en compte l'écologie dans les politiques relatives à l'agriculture, aux transports, au tourisme, à la fiscalité, c'est un changement culturel qui doit dépasser le stade des bonnes intentions ou des simples rencontres de fortune.

Le rapport que je vous ai présenté expose l'état actuel des questions tel qu'il résulte des contributions de mes collègues.

Comment opérer concrètement ?

Prenons l'exemple du domaine agricole : chacun voit bien aujourd'hui qu'une agriculture à deux vitesses, l'une très productive mais dont l'impact sur les eaux, les sols, le paysage, le littoral serait fort, l'autre en grande difficulté et portée à abandonner la gestion de l'espace rural, ne serait pas acceptable !

Le programme Terroirs pour demain, présenté en avril 1990, a représenté la contribution de M. Henri Nallet, alors ministre de l'agriculture, à ce plan. Ce programme porte à la fois sur la recherche de variétés moins exigeantes en produits phytosanitaires et en fertilisants, la diffusion de nouvelles pratiques agricoles, dites raisonnées, le soutien aux investissements de dépollution dans les exploitations et la mise en œuvre de l'article 19 du règlement socioculturel de la Communauté européenne dans un nombre croissant de régions agricoles.

Je souhaite, bien entendu, que ce plan soit l'occasion de dépasser les oppositions, qui me paraissent vaines, entre ceux qui présentent globalement et sans nuance l'agriculture comme le meilleur protecteur de la nature et ceux qui la présentent uniquement comme un pollueur. Ce type de présentation stérile est évidemment dépassé.

**M. François-Michel Gonnot.** Qui parlait ainsi ?

**M. Louis Colombani.** C'est vous qui le disiez !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Permettez-moi d'aborder plus particulièrement le problème crucial des transports.

Sur ce point ma conviction, qui rejoint celle exprimée par le Plan, est sans équivoque : nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de dépollution de l'air, de maîtrise des changements climatiques, de réduction du bruit, et même de protection des espaces naturels sans une très forte intégration en amont de nos décisions de l'ensemble de ces préoccupations écologiques dans les choix qui sont faits en matière de transport, qu'il s'agisse de la conception des véhicules, du choix des infrastructures ou des politiques de circulation.

Nous faisons face, en effet, à une évolution extrêmement rapide de la mobilité, deux à trois fois plus rapide que le taux de croissance pour les marchandises qui nous conduit à des extrapolations qui sont inimaginables d'ici à dix ou quinze ans en termes de pollution, d'encombrement de l'espace ou d'occupation.

Le plan suggère quelques pistes allant dans le sens d'une meilleure intégration, comme le développement du transport combiné, la limitation de la puissance des véhicules, de la circulation dans les centres urbains.

Mais ce ne sont là que quelques propositions pour nourrir un débat qui, sans aucun doute, et cela quelles que soient les évolutions liées à la crise du Golfe, sera un des chantiers majeurs pour l'environnement dans les dix prochaines années.

L'idée de l'intégration doit évidemment imprégner aussi l'ensemble de nos grandes politiques publiques, financières et fiscales, éducatives et sociales.

Disons un mot de la fiscalité écologique. Au fil des siècles les objectifs de notre fiscalité se sont diversifiés.

D'abord destiné à pourvoir les besoins du Trésor, l'impôt s'est vu en 1917 confié un rôle redistributeur avec la réforme Caillaux, puis à partir de 1950, avec la T.V.A., un rôle de modernisation de l'appareil productif et, enfin, à partir de 1955, une fonction éminente dans l'aménagement du territoire. Il faut désormais ajouter un étage écologique à cet édifice, notamment en éliminant les dispositifs fiscaux nuisibles à l'environnement ou en développant des incitations fiscales pour les investissements destinés à la sécurité, au traitement des déchets ou à la réduction du bruit.

Il faut aussi favoriser une solidarité fiscale au bénéfice des communes qui acceptent des contraintes pour une cause environnementale qui dépasse leur territoire.

J'ai évoqué dans le rapport préliminaire ce que pouvait être l'intégration de l'environnement dans les politiques d'éducation, de formation, de défense, dans les relations sociales. J'ai bien noté le souci qui animait certains d'entre vous. Il y a dans le partenariat et dans l'intégration une dimension qui bien entendu est celle de l'ensemble des acteurs de la société, à commencer par les associations, les entreprises, les collectivités locales et chaque consommateur.

C'est ainsi que dans le plan, nous proposons que les entreprises puissent développer un bilan écologique de leur action ainsi qu'un label écologique qui permettra au consommateur de choisir entre plusieurs produits celui qui a le moins d'impact sur l'environnement.

J'en viens maintenant à l'autre volet, à l'autre axe, à savoir les réformes ou les innovations à apporter aux structures et aux moyens de la politique de l'environnement.

A partir de quels principes faut-il agir ?

Pour ma part, j'ai quelques réserves à propos des débats de type idéologique qui régissent le domaine de l'environnement. Je propose de partir de ce qui existe : peu d'administration, peu de budget de l'Etat et des investissements encore limités.

La question n'est donc pas de craindre une super-administration mais de créer par redéploiement ce qui est nécessaire à l'application de la loi. La question est également de se donner les moyens financiers d'une politique d'environnement.

A cet égard, l'application du principe pollueur-payeur qui permet d'approcher la vérité des prix et qui a fait ses preuves avec les agences de bassin me paraît une bonne approche, qui est d'ailleurs prônée par l'O.C.D.E. et la Communauté économique européenne.

Les réformes de structure s'organisent autour de plusieurs idées indissociables : le renforcement du département ministériel de l'environnement ; l'organisation du partenariat avec les collectivités locales ; l'approfondissement de la démocratie dans les choix d'aménagement ; l'organisation de la recherche et de la connaissance ; l'efficacité du droit, et enfin le financement de cette relance.

Le ministère de l'environnement. Le point décisif porte sur les services territoriaux. Ainsi qu'il s'y était engagé, le Gouvernement s'est prononcé sur ce sujet. Il vient de décider la création dès 1991 de directions régionales de l'environnement. Les postes budgétaires nécessaires à la nomination des directeurs sont inscrits en mesures nouvelles au budget qui vous sera soumis prochainement. Le rattachement des personnels nécessaires actuellement en fonctions dans les services extérieurs de l'équipement et de l'agriculture sera opéré dès 1991, ainsi que celui des moyens.

Dès l'année prochaine, je vais donc nommer des représentants régionaux et leur donner instruction de me proposer une nouvelle organisation.

Cette mise en place est bien évidemment ma priorité pour l'année 1991 et je m'y consacrerai entièrement, car la création d'une nouvelle structure regroupant les services existants de la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement,

des services régionaux d'aménagement des eaux, des services hydrobiologiques et des délégations de bassin est une opération particulièrement exigeante.

Dans le même temps, le Gouvernement entend faire évoluer les structures techniques départementales en rapprochant les directions départementales de l'équipement et les directions départementales de l'agriculture et en y développant un seul service technique, vue fonction « protection de l'environnement » clairement identifiée et personnalisée.

J'encourage cette formule qui doit permettre de transcender les divisions verticales et de disposer à terme d'un vrai service technique porteur dans chaque département de l'ensemble des enjeux de l'Etat. L'administration de l'environnement sera partie prenante à la mise en œuvre de cette expérience. Nous la suivrons attentivement et, le moment venu, nous en tirerons les conclusions pour ce qui concerne la cause de l'environnement.

En ce qui concerne le contrôle des installations classées et de la sûreté, les directions régionales de l'industrie et de la recherche s'appelleront désormais « directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Leurs missions d'environnement seront exercées sous mon timbre.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1991, les chefs des divisions « environnement » des D.R.I.R. seront adjoints des directeurs et prendront le titre de chef de service de l'environnement industriel. Ils seront désignés avec l'accord du ministre de l'environnement et un dispositif de gestion conjointe de ce service par le ministère de l'industrie et le ministère de l'environnement sera mis en place.

Le ministère de l'environnement aura la responsabilité budgétaire de l'inspection des installations classées, qui sera renforcée par la création de cent emplois au budget de 1991.

J'appelle votre attention sur le fait que cette importante réforme se fait par restructuration et par redéploiement à partir de services existants. Il en va de même pour l'autre pilier de la politique de l'environnement : les agences.

Pour assurer l'assistance technique et le soutien financier ainsi que le travail d'information du public, vous savez que, depuis longtemps déjà, le ministère de l'environnement a pris le parti de créer des agences dont le rôle est apprécié dans tous les milieux, les milieux professionnels comme les élus.

Le Gouvernement vous proposera incessamment d'examiner un projet de loi créant une agence de l'environnement et des économies d'énergie.

En fusionnant l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, l'agence pour la qualité de l'air et l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, en y ajoutant des compétences nouvelles - le bruit, la pollution des sols, les technologies propres - nous proposons de créer cet outil qui pourra disposer, à l'échelon régional, d'un ensemble d'expertises et de moyens à la disposition des collectivités locales et des entreprises.

L'agence sera un établissement public à caractère industriel et commercial qui sera placé sous la tutelle de mon collègue de l'industrie et de moi-même.

L'agence bénéficiera des ressources actuelles des agences fusionnées ainsi que de moyens nouveaux provenant en particulier de l'application du principe pollueur-payeur au secteur des déchets et du bruit.

Deuxième point, le partenariat avec les collectivités locales.

En ce qui concerne les compétences, j'ai noté, depuis que ce plan est mis en chantier, qu'il y avait un certain consensus sur ce qui relève de l'Etat par rapport à ce qui est confié aux collectivités locales : réglementation, police, recherche, évaluation, négociation des engagements internationaux. Par ailleurs, il me paraît nécessaire de clarifier les responsabilités respectives des différents niveaux de collectivités locales.

Si les choses sont claires pour les communes et leurs groupements, si les départements sont déjà compétents en matière de financement des équipements ruraux et de mise en œuvre de la taxe sur les espaces sensibles pour ceux qui souhaitent le faire, si les régions ont déjà la responsabilité des contrats de Plan et des parcs naturels régionaux, il reste qu'au moment où départements et régions se dotent d'outils d'intervention dans le domaine de l'environnement, il importe de préciser par la loi la responsabilité de chacun de ces deux niveaux : cela me paraît nécessaire notamment en matière de planification pour l'eau, les déchets, la gestion des paysages.

Je souhaite vivement, mesdames et messieurs les députés, recueillir votre point de vue sur les propositions qui sont présentées dans le rapport.

En tout état de cause, la répartition de ces compétences ne peut que nous conduire à développer le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. A cette fin, le rapport propose la création d'un fonds d'intervention pour le partenariat écologique qui remplacerait le fonds d'intervention pour la qualité de la vie et qui pourrait être alimenté par des contributions assises sur des activités exerçant un impact sévère sur l'environnement.

Bien entendu, ce fonds devra financer les futurs contrats Etat-région dans le domaine de l'environnement et permettre de soutenir les engagements contractuels avec les départements et les communes.

La démocratie de l'aménagement : j'ai demandé à l'association Coline, que beaucoup d'entre vous connaissent et apprécient, de contribuer aux propositions du Plan en matière de droits des associations et d'amélioration des procédures de participation aux choix.

Le professeur Vincent Labeyrie introduit un concept intéressant, celui du « pluralisme technologique ». Nous sommes dans l'ère du pluralisme politique. Nous devons entrer dans celle du pluralisme technologique. Ce concept est indissociablement lié à celui d'une démocratie effective de l'aménagement.

Je m'adresse donc à la représentation nationale pour lui demander comment elle apprécie les modalités d'intervention de la société civile et des citoyens dans les décisions d'aménagement.

Je n'ignore pas qu'un grand nombre d'élus ressentent souvent de l'irritation vis-à-vis de ce qui leur paraît quelquefois porter atteinte aux principes de la démocratie représentative. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je ne propose pas la création d'une haute autorité indépendante. Je crois que les responsables élus ou ceux qui détiennent leur autorité du Gouvernement doivent accomplir leur mission et non se défausser sur un organisme dont je ne vois pas comment fonder la légitimité.

En revanche, nous avons besoin de vrais dialogues, de vraies études pluralistes, de vrais lieux de débats, de vraies consultations publiques et de véritables options technologiques et économiques.

Tel est le sens des propositions qui sont formulées et sur lesquelles votre avis sera précieux.

Enfin, en matière de recherche, il faut répondre aux lacunes : c'est l'objet de la création de l'I.N.E.R.I.S. dans le champ de l'étude de la pollution industrielle et des risques.

Vous avez noté la proposition de création de l'Institut français de l'environnement. Organisme doté d'une certaine indépendance, il nous permettra d'évaluer la politique, de connaître les données et de voir exactement où nous en sommes. Il sera également le correspondant de l'Agence européenne d'environnement. Son financement est annoncé dans le projet de budget pour 1991.

Le droit doit devenir plus effectif. Le rapport présente sur ce point un certain nombre de propositions mais j'attends encore beaucoup des travaux de la commission « Ecologie et action publique » qui remettra ses conclusions au garde des sceaux et à moi-même avant la fin de l'année.

Enfin, je dirai un mot du financement du plan.

Sa mise en œuvre concerne tous les acteurs sociaux : Etat, collectivités locales, entreprises, ménages.

Le rapport s'efforce de rechercher un juste équilibre entre ce qui doit être demandé au contribuable national et local au titre du fonctionnement du service public, ce qui doit être payé par l'usager des biens consommés et ce qui doit être apporté spécifiquement par les activités ayant un impact fort sur l'environnement et dont il est souhaitable qu'elles supportent le coût de la réparation de l'environnement.

Sur ce point comme sur les autres, les suggestions de l'Assemblée sont attendues avec intérêt.

Le coût global de ce plan nous paraît raisonnable et nous amènera progressivement au niveau moyen atteint par les pays développés comparables. Cela suppose certainement, pour utiliser l'expression du Premier ministre reproduite en préface du rapport, « des redéploiements financiers ».

Déjà, l'Etat va passer en 1991 la barre des 0,1 p. 100. C'est encore peu, mais la direction est bonne.

Déjà, les régions vont accroître la part de l'environnement dans leur budget.

Déjà, certaines agences de bassin ont été autorisées à développer des programmes beaucoup plus ambitieux.

Je souhaite évidemment que cette montée en puissance se fasse de façon organisée et maîtrisée et que les entreprises suivent également ce mouvement avec des plans d'entreprise pour l'environnement.

Mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier ici tous ceux qui m'ont permis d'aboutir à cette étape, la proposition d'un plan national pour l'environnement.

L'Assemblée d'abord, en particulier la commission de la production et des échanges ainsi que la commission des finances dont le récent rapport confié à M. Barnier a connu l'écho que vous savez ; l'office parlementaire des choix technologiques qui, depuis sa création, accomplit un remarquable travail d'expertise dans le domaine de l'environnement.

Je trouve en permanence à l'Assemblée nationale un climat d'encouragement que j'apprécie particulièrement.

Je salue évidemment l'ensemble de mes collègues du Gouvernement qui ont conscience de la nécessité de promouvoir la cause et le statut de l'environnement et qui ont apporté leur concours à l'élaboration de ce plan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François-Michel Gonnot.** Ils ne sont pas là !

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre. C'est un sujet qui intéresse beaucoup chacun d'entre nous.

La parole est à M. Michel Barnier, premier orateur inscrit.

**M. Michel Barnier.** Monsieur le ministre de l'environnement, vous voilà enfin, chaque mercredi matin, assis à la table du conseil des ministres.

Vous qui avez la charge de la qualité de l'air et du silence, de la propreté des eaux et de la protection des sites naturels, vous pourrez donc dialoguer plus fréquemment et, je l'espère pour vous, plus facilement avec le ministre de l'industrie, qui est aussi celui des lignes à haute tension, des déchets nucléaires, de la pollution automobile, le ministre de l'équipement et des transports, qui est aussi celui des constructions et des avions, le ministre de l'agriculture et celui de la recherche.

Ainsi votre ministère, dont je salue à mon tour les fonctionnaires et les agents, retrouve-t-il un peu de sa crédibilité, et son rang et sa place.

(*M. André Billardon remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

**M. Michel Barnier.** Cette place est très précisément celle qu'avaient choisie pour l'environnement il y a près de vingt ans Georges Pompidou et Jacques Chaban-Delmas, lorsqu'ils avaient fait de la France l'un des tout premiers pays à se doter d'un ministère de l'environnement. Vous me permettez de saluer ici parmi nous le premier ministre français de l'environnement, Robert Poujade (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), comme d'ailleurs ceux qui l'ont suivi.

Nous en sommes heureux d'abord pour vous, monsieur le ministre, mais aussi et davantage sans doute pour cette exigence politique que doivent s'imposer désormais le Gouvernement, les élus locaux et les entreprises quand elle ne leur sera pas imposée par les citoyens ou les consommateurs. Il était temps ! Comme il était temps d'ouvrir ici au Parlement, avec humilité et avec passion, ce débat sur l'environnement.

A défaut d'être un problème nouveau, voilà une idée neuve pour le Parlement français, mais ce retard est peut-être une chance.

Ma conviction, au terme de l'année d'enquêtes et de travaux parlementaires effectués au nom de la commission des finances, est qu'il est possible de placer ce débat au-dessus des clivages partisans et des querelles habituelles.

**M. Georges Lemoine.** Très bien !

**M. Michel Barnier.** N'attendez pas de ma part, dans ce bref propos, d'éloges complaisants. Vous ne devriez pas y trouver non plus de critiques injustes.

Il faut vous donner acte, monsieur le ministre, du chemin parcouru, puisqu'il y a tout juste un an, en août 1989, le Premier ministre, Michel Rocard, fixait au Gouvernement ses « onze travaux d'Hercule » sans mentionner d'un seul mot l'environnement.

**M. Jean de Gaulle.** Hélas !

**M. Michel Barnier.** Il y avait à l'époque, il y a encore là, singulièrement pour le gouvernement de gauche auquel vous appartenez, une sorte de paradoxe et une double injustice : celle qui touche chez nous les plus démunis, ceux qui n'ont ni jardin, ni maison de campagne, ni vacances, qui ont les salaires les plus bas et le travail le plus dur, la retraite la plus tardive, le logement le plus étroit et souvent, malheureusement, l'environnement le plus bruyant, et celle qui touche dans le monde les pays les plus pauvres qui sont souvent à la fois pollués et pollueurs.

A ne pas y prendre garde, il y a dans cette double inégalité au mieux les germes d'une révolte, au pire les raisons d'une vraie désespérance.

Nous ne devons pas l'accepter, pas davantage que nous ne devons accepter l'indifférence partagée qui a jusqu'à présent trop souvent marginalisé les problèmes dont nous débattons aujourd'hui.

Mes chers collègues, si l'écologie est restée jusqu'à présent l'affaire des écologistes, c'est parce que tous les autres s'en sont moqués. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Huguette Bouchardeau.** Pas tous !

**M. Michel Barnier.** Il y a vraiment dans cette indifférence un risque, car les écologistes ne sont ni naïfs ni incompetents. Ils ont même quelquefois une passion qui peut devenir passiste. Qu'on prenne garde à ne pas les laisser seuls. On aurait tort aussi de ne pas les écouter.

Aujourd'hui, me semble-t-il, c'est tout autant de la panique que de l'indifférence qu'il faut se méfier. Et pour écarter l'une et l'autre, il n'y a qu'un chemin, celui de l'action.

Au fond, il suffit que les hommes rencontrent les problèmes qui sont souvent d'ailleurs plus explosifs qu'on ne le croit, et que leur volonté dégage les moyens.

Nous y sommes. Et même s'il est tard, je crois qu'il n'est pas trop tard.

Nous avons juste le temps de « ranger la France » avant l'an 2000, non pas superficiellement, mais en profondeur, en mettant de l'ordre, réparant ce qui peut l'être, préservant le reste, éduquant, expliquant méthodiquement selon un plan réfléchi.

S'agit-il bien, monsieur le ministre, de ce plan national pour l'environnement que vous nous proposez aujourd'hui ? A vrai dire, je n'en suis pas encore tout à fait sûr.

Sans doute, le constat que vous faites des grandes menaces globales qui pèsent sur la planète Terre est-il à la fois objectif et précis, et je veux souligner notre appui à l'idée de constituer, par exemple, de grandes réserves naturelles internationales, à l'exigence de protection de l'Antarctique, à la volonté de participer davantage aux programmes scientifiques internationaux, enfin à la mise en œuvre qui sera difficile d'une autorité mondiale capable de prendre des décisions pour la protection de l'environnement.

Le risque existe cependant que, à trop parler de la planète Terre, chacun oublie d'agir dans son environnement quotidien. Peut-on souffrir pour l'Alaska, militer pour l'Antarctique sans se préoccuper aussi, et dans le même temps, des déchets que l'on jette, de l'air que l'on respire ou de l'eau que l'on boit ? La couche d'ozone est bien trop haute, la forêt brésilienne bien trop lointaine, l'océan trop profond pour qu'un citoyen de France ne se sente pas quelquefois dépassé ou impuissant.

Votre projet, monsieur le ministre, a le mérite de dire la dimension mondiale des enjeux et des défis, c'est-à-dire de dire la vérité, mais aussi de vouloir motiver et responsabiliser ici, chez nous, tous ceux qui ont quelque part le pouvoir d'agir, c'est-à-dire au fond chacun des citoyens.

Ainsi, monsieur le ministre, sur les grands objectifs, sur les menaces sérieuses qui touchent notre pays comme sur l'ambition culturelle et sociale qui s'attache à l'environnement, nous pouvons nous rejoindre.

Nous voulons même marquer notre accord avec l'ambition d'une nouvelle culture qui sous-tend votre discours et qui serait fondée sur un autre type de croissance.

En effet, et par de nombreux côtés, la prospérité relative de nos sociétés est en trompe-l'œil. La progression des indices de croissance accapare l'attention et fait négliger certaines dégradations bien réelles des ressources naturelles.

Ainsi, nous appuierons toute démarche qui permettra, sur le plan statistique et monétaire, de tenter cette confrontation difficile entre, d'une part, les gains et les richesses que procure la croissance et, d'autre part, les dommages et les pollutions qu'elle provoque, bref, de trouver un nouvel équilibre entre économie et écologie. La protection de l'environnement coûte cher, mais ne pas s'en occuper coûte encore plus cher.

Nous vous disons donc notre souci d'une véritable fiscalité de l'environnement, qui pourrait d'ailleurs ne pas être impopulaire si elle était claire et simple, si elle se substituait à la fiscalité désordonnée d'aujourd'hui. J'observe avec regret cependant que vous ne proposez pas de simplifier cette fiscalité. Et vous risquez d'accroître encore le désordre.

Dans le même esprit constructif, nous appuierons, le moment venu, la mise en œuvre de la plupart des mesures que vous proposez dans votre plan.

Nous le ferons d'autant plus facilement, monsieur le ministre, que vous avez eu le souci de faire écho aux propositions que j'avais eu l'honneur de présenter au printemps dernier à notre assemblée et au Président de la République dans mon rapport « Chacun pour tous », voire de reprendre presque une cinquantaine d'entre elles.

A ces cent propositions du printemps comme à vos propres idées, je souhaite aujourd'hui, compte tenu de l'actualité de ces derniers mois, ajouter, à titre personnel, trois demandes complémentaires.

La première pourrait se résumer à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'énergie nucléaire, la sûreté de certaines installations, leur coût réel, et la question des déchets nucléaires. (*« Très bien ! » sur de nombreux bancs.*)

Je suis frappé, monsieur le ministre, depuis trop d'années, par le silence et par l'opacité qui entourent la question du nucléaire dans notre pays, qui est pourtant une démocratie moderne. Rien n'excuse ou ne justifie vraiment ce manque de transparence.

C'est de là d'ailleurs que naissent en ce moment les peurs et quelquefois les campagnes qui pourraient un jour mettre en cause plus gravement l'engagement même de notre pays en faveur de la production d'énergie d'origine nucléaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*) alors même qu'ici, sur l'ensemble de ces bancs, nous avons approuvé cet engagement.

Ma deuxième demande concerne la nouvelle grande agence pour l'environnement qui vous a été, me semble-t-il - mais peut-être n'est-ce qu'une impression -, imposée depuis Matignon. Je le dis d'expérience : de grâce, monsieur le ministre, n'effacez pas l'identité et le dynamisme des agences actuelles. Il faut coordonner plutôt que fusionner !

Ma troisième demande concerne les pays dans lesquels la nature a été traitée depuis des décennies avec désinvolture, indifférence et même quelquefois avec cynisme.

Nous le savons bien, le nuage de Tchernobyl ne s'est pas arrêté à la frontière française du Rhin. Cette image est là pour rappeler que toute catastrophe écologique, brutale ou plus lente dans un autre pays peut nous concerner très rapidement dès le lendemain.

La grande tradition française de coopération internationale et de solidarité devrait conduire le Gouvernement auquel vous appartenez à prendre l'initiative d'une sorte de « plan Marshall » de l'écologie des pays industrialisés, c'est-à-dire des pays riches en faveur du Sud et de l'Est. J'ai conscience que cette idée va au-delà des objectifs contenus dans votre plan, mais je pense qu'elle fait partie du grand défi de l'environnement que vous voulez relever.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais conclure ce propos en exprimant un regret et en vous posant une question.

Mon regret - je le dis en souriant, sans esprit de provocation - est que vous n'ayez pas eu jusqu'à présent, dans l'application de votre plan, l'audace de Gaston Defferre en 1982 en proposant, aujourd'hui ou dans quelques semaines, une nouvelle loi de décentralisation. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François-Michel Gonnot.** Très bien !

**M. Michel Barnier.** Monsieur le ministre, quels que soient les moyens nouveaux qui vous seront donnés - et il vous en faudra beaucoup - l'État, devant l'ampleur des problèmes, continuera de s'épuiser s'il veut être présent partout et actif.

**M. François-Michel Gonnot.** Très bien !

**M. Michel Barnier.** Décidément - là aussi je le dis d'expérience, puisque j'ai l'honneur de présider un conseil général depuis huit ans - la France est mieux gérée quand elle est gérée près du terrain en même temps que l'État fait beaucoup mieux les choses quand il en fait moins. (« Très bien » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Jean-Paul Bret.** Sur la Côte d'Azur, ce n'est pas brillant !

**M. Michel Barnier.** C'est précisément ici que se trouve la logique de cette proposition que j'ai remise au Président de la République consistant à créer un grand ministère de l'environnement, plus grand encore que celui que vous vous efforcez de bâtir en ce moment, un grand ministère qui se consacrerait aux tâches essentielles de l'État : la recherche, la négociation internationale, les grandes politiques d'intérêt national, la création de normes et de lois et le respect de ces normes et lois.

Et puis, pour le reste, s'agissant de la gestion quotidienne des ressources et des espaces naturels, il faut, dans un cadre légal, exigeant et impératif, faire plus largement confiance aux collectivités territoriales.

Cette nouvelle loi de décentralisation aurait un mérite supplémentaire - vous y avez fait allusion - celui de clarifier très vite les compétences et de dire, en matière d'environnement, qui doit faire quoi et qui doit payer quoi. A ne pas le faire, et à ne pas le faire très vite, le risque est grand d'une très forte confusion.

Monsieur le ministre, même s'il vous faut - je l'ai moi-même proposé - corriger sur certains points la loi de décentralisation, notamment en matière d'urbanisme, vous devez, c'est l'intérêt national, faire davantage confiance à ces nouveaux acteurs incontournables que sont les communes, les régions et les départements. Mettez-les aussi devant leurs responsabilités, comme vous devez faire davantage confiance aux associations, en créant, dans chaque département, des commissions départementales de l'environnement, en autorisant les référendums d'initiative locale, en facilitant la saisine de la justice chaque fois que l'environnement est malmené.

Est-ce vraiment, mes chers collègues, une forme de rêve ou une certaine naïveté de ma part que de croire que l'environnement pourrait être, sur le terrain, un espace de concertation plutôt qu'un lieu de confrontation ?

Et puis enfin, la question que je vais vous poser - peut-être n'aurez-vous pas vous-même la réponse aujourd'hui - concerne le degré d'engagement du Gouvernement dans son ensemble dans votre démarche.

C'est peut-être, monsieur le ministre, une occasion manquée que de ne pas avoir, aujourd'hui ou dans quelques semaines, proposé, au-delà de ce plan et de ces intentions, une grande loi d'orientation qui aurait permis au Parlement de s'exprimer non pas seulement - c'est tellement facile - par des mots ou par des discours, mais aussi par des actes, en légiférant, comme c'est notre métier (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre) dans le domaine du droit, des institutions ou de la fiscalité.

(M. Georges Hage remplace M. André Billardon au fauteuil de la présidence.)

## PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,

### vice-président

**M. Michel Barnier.** Si vous n'êtes pas encore parvenu, aujourd'hui, au-delà du discours d'intention, à nous proposer ces lois d'orientation, c'est sans doute - je le dis comme je le pense - parce que le Gouvernement n'est pas tout à fait et entièrement solidaire de vos objectifs.

**M. Georges Lemoine.** Ça, c'est de trop !

**M. Michel Barnier.** Le Premier ministre n'aurait-il pas dû ou pu être à vos côtés aujourd'hui pour ouvrir ces débats, comme il va le faire demain sur l'Europe ? (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Patrick Ollier.** Encore une fois, il n'est pas là !

**M. Michel Barnier.** Le ministre des finances est, quant à lui, concerné par une quinzaine des mesures budgétaires ou fiscales contenues dans votre document. Je l'ai interrogé, il y a quatre jours à peine, devant la commission des finances où il était présent avec le ministre chargé du budget. Je lui ai demandé à quel moment il avait été consulté sur les mesures que vous proposez, ce qu'il en pensait, si le conseil des ministres s'était prononcé à leur sujet et dans quel délai il comptait les mettre en œuvre.

La réponse de M. le ministre du budget - peut-être n'en avez-vous pas eu connaissance ; je vais vous la lire - a été la suivante : « Le rapport de M. Lalonde n'est qu'un plan. Nous allons écouter les députés et, après, nous verrons lesquelles de ces mesures nous retiendrons. »

**M. Patrick Ollier.** C'est un blagueur !

**M. Jean-Marie Comange.** Un ministre délégué !

**M. Michel Barnier.** On peut donc craindre, monsieur le ministre - je ne vous le souhaite pas - au-delà et après le débat d'aujourd'hui, que vous le rencontriez beaucoup de difficultés et qu'il vous faille beaucoup de ténacité pour mettre en œuvre, chaque semaine, vos propositions à travers des textes, des lois, des règlements.

Cela fera-t-il, au bout du compte, une grande politique et surtout cette grande ambition capable de mobiliser l'ensemble de nos compatriotes ?

Bref, pour vous dire mon sentiment, votre plan a quelque part un goût d'inachevé et de fragilité.

Nous nous retrouverons donc bientôt, et nous tiendrons, monsieur le ministre, scrupuleusement le compte des engagements respectés ou des promesses oubliées. Dès cette session, d'ailleurs, je vous retrouverai au titre de rapporteur de la commission des finances pour regretter que le budget que vous allez présenter, si je mets de côté les regroupements ou les redéploiements, n'augmente que de 7 ou 8 p. 100 et qu'ainsi nous soyons très loin des objectifs du plan pour l'environnement que vous nous invitez à discuter.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Votez les impôts !

**M. Michel Crépeau.** Vous vous croyez en 1987 ?

**M. Michel Barnier.** Puis-je terminer mon propos, chers collègues ? Après, je vous écouterai.

Sachez enfin, monsieur le ministre, que le jour venu, puisque cette tâche est longue et mobilisera après vous bien d'autres gouvernements, que nous saurons, que je saurai faire preuve, quels que soient les ministres, de la même vigilance et de la même impatience.

Il vous est arrivé, il y a quelques mois, de tenir des propos étonnants, je dirai même blessants, à l'égard de la représentation nationale. Vous disiez que la politique française était nulle et que vous ne veniez dans cet hémicycle - ce qui n'a, semble-t-il, pas été le cas aujourd'hui - qu'à contre-cœur, parce que vous y étiez, en quelque sorte, obligé. C'est ainsi, nous a-t-on dit, avec ce sens de la provocation, que vous arrivez à convaincre ou à forcer vos collègues. Puis-je vous dire simplement que cette provocation à l'égard de l'Assemblée nationale, des hommes et des femmes qui y travaillent, m'a paru à l'époque quelque peu injuste, comme d'ailleurs était injuste le doigt que vous avez pointé sur les agriculteurs avec lesquels il faudra bien que vous dialoguez davantage. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur quelques bancs de l'Union du centre.)

Mais, au terme de cette intervention, je veux oublier ces propos et ces accusations. Nous ne voulons retenir aujourd'hui qu'une seule chose, qui nous paraît positive : vous avez réussi à provoquer un premier grand débat sur l'environnement et nous pouvons ensemble nous engager dans une nouvelle action pour franchir une nouvelle étape.

Il y a vingt ans, un groupe d'experts animé par Louis Armand a proposé « 100 mesures pour l'environnement ». Toutes ces mesures furent adoptées, quelques semaines plus

tard, par le conseil des ministres, le 10 juin 1970. Toutes ou presque ont été mises en œuvre. C'était le temps où notre pays prenait un peu d'avance sur les autres pays industrialisés. Vingt ans plus tard, le temps d'une génération, à une époque où les frontières et les murs s'effondrent, pourquoi, dans cette bataille de l'environnement, la France ne chercherait-elle pas à reprendre la tête et, à nouveau, entraîner les autres par son exemple ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Pierret.

**M. Christian Pierret.** Vous l'avez dit il y a quelques minutes, monsieur le ministre, il nous faut maintenant appréhender différemment la question de l'environnement et, plus fondamentalement, celle de l'écologie.

M. Barnier a rendu hommage au premier des ministres de l'environnement. Je voudrais, au nom du groupe socialiste, associer à cet hommage qui est, je crois, celui de l'Assemblée tout entière, l'action de Mme Bouchardeau et de M. Crépeau lorsqu'ils ont exercé ces importantes responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'élaboration du plan national pour l'environnement, sous l'impulsion de M. Michel Rocard et sous votre responsabilité, monsieur le ministre, est un acte essentiel de l'action gouvernementale. En effet, l'environnement était, jusqu'à présent, un des parents pauvres des structures gouvernementales. Nous avons à renverser cette logique, à en faire un pôle d'action prioritaire du Parlement et du Gouvernement et un thème de changement pour la société tout entière. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il ne s'agit pas aujourd'hui seulement de débattre des choix qui sont opérés dans le plan national pour l'environnement, mais aussi de demander au Gouvernement de prendre un engagement pour les dix années à venir...

**M. Jean-Paul Bret.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** ... l'engagement, non seulement de corriger nos insuffisances, mais aussi de promouvoir un nouveau cours, modifier les comportements pour faire de tous les Français non seulement des écologistes, mais je dirais des « écologues ».

Tout d'abord, faire de l'environnement une exigence permanente de l'action gouvernementale. Cela ne va pas de soi, on l'a vu, et les contraintes de l'action publique, en moyens humains et financiers, demeurent fortes. La crise du Golfe renforce d'ailleurs la difficulté.

Notre crédibilité, à nous élus du groupe majoritaire qui soutenons votre action, dépendra donc de notre capacité à trouver une cohérence entre nos ambitions et cette démarche écologique qui doit être un lieu de synthèse de nos préoccupations.

Pour tenir le cap, il convient d'en faire une exigence continue, de créer des mûles de résistance qui, le cas échéant, éviteront demain, au gré des contingences, un retour en arrière. Cela dépend de la satisfaction d'un impératif, suppose une ambition, se heurte enfin à une difficulté qu'il nous faudra surmonter ensemble.

Un impératif, d'abord : créer un grand ministère. Il faut nous engager, dans le cadre d'une vraie réforme de l'Etat, vers un redéploiement de l'administration française, de ses objectifs, de ses moyens, de ses méthodes et accepter, une fois pour toutes, l'idée d'un grand ministère responsable de l'environnement.

Certes, il ne faut pas que le « Plan vert » dégénère en psychologie des administrations verticales, il ne faut pas démanteler. Mais il ne faut pas non plus que les corporatismes freinent la mise en œuvre d'une logique indispensable...

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** ... car, pour donner une impulsion véritable aux urgences écologiques, il faut se doter d'une structure qui possède les moyens humains et financiers d'agir sur tous les plans. En particulier, il vous faudra, au cours des prochaines années, comme cela est commencé dans le projet de loi de finances pour 1991, rassembler une grande part des 10 ou 12 milliards de crédits budgétaires consacrés à l'environnement et qui sont dispersés dans un ensemble nombreux de ministères.

Une grande ambition, ensuite : créer un service public novateur. Il doit reposer sur des structures indépendantes, qui soient des pôles de concertation, de sensibilisation, d'impulsion, avec une vraie capacité d'action au niveau communautaire, et sur des services largement déconcentrés, car la dimension locale des problèmes d'environnement, vous l'avez souligné, est essentielle. Profitions de la prochaine discussion de la loi sur la réforme territoriale de l'Etat, dite loi Joxe, pour réfléchir aux corps de compétences obligatoires que, peut-être, il faut mettre en œuvre au sein des communautés de villes ou de communes et qui concerneront l'environnement.

Il nous faudra, aussi, mettre en œuvre des actions décentralisées, de manière à responsabiliser les acteurs locaux, à tirer les conséquences d'une profonde hétérogénéité régionale des problèmes, à trouver une cohérence avec les transferts organisés par la décentralisation en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'urbanisme. A ce titre, il me semble essentiel de faire de la région un rôle de compétence et d'impulsion en matière d'environnement.

La mise en œuvre de votre plan doit, monsieur le ministre, permettre de relancer la participation avec les usagers et les professionnels, faire appel largement aux citoyens, car l'environnement correspond aussi, et peut-être d'abord, à un véritable élan démocratique.

Une difficulté, enfin : dégager des marges de manœuvre. Pour atteindre les objectifs fixés par le plan national pour l'environnement, il nous faut, en effet, trouver de nouvelles marges de manœuvre, en particulier financières, qui soient compatibles avec la maîtrise des prélèvements obligatoires, donc de la pression fiscale et parafiscale, avec l'harmonisation des fiscalités et parafiscalités au niveau communautaire, avec l'impératif d'équité et de justice sociale, enfin.

C'est là où les choix seront particulièrement difficiles. Par exemple, le projet de T.V.E., élaboré par notre collègue Barnier, pour créatif qu'il fût, n'était pas compatible avec l'Europe et faisait porter l'essentiel de l'effort sur le consommateur final. Votre plan pour l'environnement, monsieur le ministre, envisage de nombreuses taxes sur la base du principe « pollueur-payeur ». Pour ma part, je ne crois pas que l'équilibre ait été trouvé entre les différentes logiques à promouvoir, c'est-à-dire entre ce qui ne peut reposer que sur des initiatives communautaires - je pense tout particulièrement à la fiscalité de l'énergie fossile, grand problème d'actualité qu'il faut poser au niveau européen - à ce qui fait appel aux interventions budgétaires classiques, à ce qui relève du principe « pollueur-payeur », enfin à ce qui doit être assumé par le consommateur-usager final.

En dépit de cette difficulté de coordination et de cohérence logique, le plan doit être pour nous tous un point de départ. Il serait dangereux d'en faire un simple diagnostic de situation et de méthodes sans lendemain.

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** Il nous faut donc engager ensemble - c'est-à-dire en concertation avec le Parlement, monsieur le ministre - des priorités opérationnelles et créer une sorte de nouveau cours sur les problèmes de l'environnement. Accélérons le chantier de l'environnement, en réparant ce qui peut l'être encore des négligences dont nous sommes en partie responsables, en introduisant, de manière volontariste, des réformes. Surtout, sachons dépasser l'horizon technicien, voire technocratique, pour parvenir à une véritable mobilisation, que vous appelez de vos vœux, du corps social tout entier.

Tout d'abord, accélérons le chantier de l'environnement. Parmi les principales réformes proposées par le plan national pour l'environnement, il nous faut dégager, ici, au Parlement, des priorités. Il est clair que nous devons progresser dans les mois qui viennent.

De ce point de vue, reconnaissons-le, le projet de loi de finances pour 1991 est quelque peu ambivalent. L'évolution des crédits demeure trop modeste au regard de l'urgence des problèmes. Je suis de ceux - et nous sommes nombreux ici - qui le regrettent.

**M. Hervé de Charette.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** Mais il franchit aussi un pas essentiel en prévoyant le redéploiement des services déconcentrés. Il faut vous en féliciter et nous en féliciter.

Notre assemblée sera saisie très prochainement de deux projets de loi importants que vous avez évoqués, qui concernent, d'une part, la rationalisation de l'action des trois grandes agences qui seront fusionnées, l'A.F.M.E., l'A.N.R.E.D., l'A.Q.A., et d'une réforme du droit de l'eau, qui viendra renforcer notre propre droit de regard sur ce problème devenu essentiel. Il nous appartiendra de faire de ces textes les instruments d'une dynamique nouvelle.

Il me semble primordial qu'une réforme rapide de la gestion des déchets soit engagée : nous avons déjà à faire face aujourd'hui à une saturation devenue dangereuse de nos moyens. La carence et le dysfonctionnement des décharges industrielles sont manifestes et constituent souvent des dangers immédiats pour les populations qui avoisinent ces décharges.

Les communes n'ont plus les moyens de gérer des déchets ménagers devenus pléthoriques. Cette question est urgente. Elle doit être mieux et plus rapidement traitée.

Autre priorité qu'il nous faut engager rapidement : l'élaboration d'un code de l'environnement, qui, comme le code rural ou le code civil, permette de rassembler l'ensemble des textes relatifs à cette question et l'affirmation de la police de l'environnement. Si le droit de l'environnement n'est pas respecté dans les faits, c'est d'abord parce qu'il est méconnu par les pollueurs potentiels, les usagers, comme les personnels chargés de le faire appliquer. Il faut en finir avec l'émiettement de la réglementation et en profiter pour en aggraver les sanctions sans lesquelles elle n'aura jamais de caractère réellement préventif et dissuasif. J'ajoute qu'il faut réfléchir à la mise en place d'une haute autorité indépendante, bénéficiant d'un pouvoir de sanction et pouvant s'autosaisir pour prévenir les risques de pollution majeurs, qu'il s'agisse d'activité industrielle, des décharges, des pollutions accidentelles ou des pollutions volontaires.

**M. Michel Bernier.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** Prenons peut-être - c'est une piste à étudier - le modèle du conseil supérieur de la concurrence, dont l'action se révèle exemplaire et d'une grande efficacité.

**M. Michel Bernier.** Exactement !

**M. Christian Pierret.** Si nous savons avancer sur ces voies, alors il sera mis à notre acquis d'avoir réellement pris la mesure des enjeux. Mais il nous faut aussi aller de l'avant au-devant de nos responsabilités, c'est-à-dire mobiliser pour modifier les comportements, comme vous le suggérez il y a un instant.

Il faut donc - et ce sera mon dernier mot - créer un nouveau cours.

En effet, si nous ne parvenons à modifier nos habitudes dans la vie quotidienne, les politiques de l'environnement resteront impuissantes.

Pour résoudre les problèmes auxquels nous avons à faire face, de la destruction de l'effet de serre au bruit dans les villes, il nous faut modifier les modes de vie, les modes de consommation, les modes de production.

Nous avons tout d'abord - et c'est le premier point essentiel dans cette démarche - à mieux connaître. L'information existante sur les données de l'environnement est largement insuffisante. Les progrès scientifiques - notre collègue Le Déaut nous en parlera tout à l'heure - sont fragiles, comme l'atteste l'incertitude qui prévaut encore aujourd'hui sur certains risques globaux, par exemple l'effet de serre.

Nous avons ensuite à mieux sensibiliser et à informer par des campagnes appropriées. Sachons profiter des structures en place : organes de concertation avec les industriels, organisations syndicales, associations de consommateurs, et naturellement avec l'école, où il y a sans doute beaucoup plus à faire que ne l'indique le plan gouvernemental, car nous avons également à former. L'écologie, c'est aussi un défi supplémentaire à relever pour l'éducation nationale. C'est une formation à mettre en œuvre dans le cadre des cursus professionnels, qu'il s'agisse des formations techniques ou de gestion. C'est une filière à organiser au niveau universitaire et supérieur.

**M. Charles Metzinger.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** Nous avons encore à intervenir en amont des filières industrielles : favoriser les *process* de production et de distribution propre, « de la mine au consommateur », les produits de substitution.

L'établissement d'une fiscalité incitative - vous en avez parlé - telle que nous avons commencé à le faire l'an dernier par la création d'un crédit d'impôt, dont il faut reprendre le principe cette année, lors de la discussion budgétaire, l'amélioration des normes, la mise en œuvre d'un label vert compatible avec l'Europe, nous permettront d'agir dans ce sens.

En conclusion, je souhaiterais que nous ne sous-estimions pas les efforts que nous avons à faire en tant qu'élus. Si nous savons intégrer dans nos démarches et dans nos projets l'environnement, nous éviterons des erreurs et nous avancerons dans la voie jugée souhaitable par l'immense majorité de notre population. Cela concerne tout autant le Gouvernement et l'administration que les membres du Parlement. Je pense ici à la proposition du président Fabius de réaliser des « bilans verts » de chaque texte que nous votons.

J'ajoute, pour ceux d'entre nous qui sont élus locaux, que l'écologie est aussi une de nos responsabilités.

**M. Jacques Blanc.** Tout à fait !

**M. Christian Pierret.** Transports, déchets, lutte contre le bruit, urbanisme, eau,...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** L'assainissement !

**M. Jacques Blanc.** Et le paysage !

**M. Christian Pierret.** ... tout cela fait partie de notre action quotidienne. Nous en sommes aussi responsables !

C'est sur ce constat d'humilité mais aussi de responsabilité que j'achèverai mon propos : il n'est pas de grande ambition qui ne commence par là.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste vous demande un engagement ferme, un engagement pluriannuel, un engagement clair, un engagement politique, que le Gouvernement doit comprendre, car la question de l'environnement est essentielle à nos yeux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, au vu de la liste impressionnante des députés inscrits dans la discussion générale, je me dois d'inviter les orateurs à respecter plus strictement leur temps de parole. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Qu'on ne me dise pas que les orateurs précédents n'ont pas dépassé leur temps de parole ! Ils l'ont dépassé. Mais c'est pour inviter - je répète ma formule, qui est un euhémisme - les orateurs à respecter plus strictement leur temps de parole que je me permets d'intervenir.

La parole est à M. René Couanau.

**M. René Couanau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat est bien venu.

Nous accueillons favorablement la procédure adoptée. Il est trop rare que la représentation nationale soit consultée avant l'élaboration d'un projet de loi ou de projets de loi, et il faut saluer cette procédure.

Il reste maintenant à espérer, monsieur le ministre, que la lettre des textes à venir ne décevra pas, après qu'une réflexion commune aura été ainsi menée sur leur esprit, et que ce débat parlementaire aura pour effet d'amener vos collègues du Gouvernement à être plus convaincus, qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il est vrai qu'ils auraient eu plus de chances de l'être s'ils vous assistaient davantage dans ce débat difficile.

Vous l'avez indiqué à plusieurs reprises, monsieur le ministre. Il s'agit de conduire un changement d'échelle de notre politique d'environnement.

Ce changement ne s'opérera ni par de simples déclarations d'intention, ni par la mise en jeu des réflexes habituels de notre société, je veux dire les réflexes administratifs centralisés.

Pour être plus performants, plus rapides, plus pragmatiques, nous proposons trois vecteurs à ce changement : la décentralisation des responsabilités, une meilleure répartition des contributions financières et la mise en place d'une évaluation, d'un contrôle et d'une médiation objectifs et efficaces.

D'abord, la décentralisation.

L'efficacité commande de situer les responsabilités au niveau adéquat.

Certes, le niveau de l'Etat demeure essentiel. La responsabilité collective nationale est engagée dès lors qu'il s'agit de problèmes de cette dimension.

Doivent naturellement relever des structures centrales : la fixation de normes, la réglementation inévitable même si l'on doit en proscrire la prolifération, la recherche, la participation aux actions communautaires et aux grandes causes mondiales, les orientations générales fondées sur des données scientifiques irréfutables, ainsi que l'action éducative, si indispensable, et actuellement si tenue dans ce domaine au vu des programmes scolaires.

Mais la clef de l'efficacité réside dans la mise en jeu des responsabilités locales pour tout le reste, c'est-à-dire pour presque tout. Là plus qu'ailleurs, la décentralisation répond au principe de subsidiarité. Il s'agit de permettre les interventions au plus près, au plus rapide, de soigner à l'endroit de la plaie. De prévenir là où l'environnement peut être mis à mal.

A quel niveau ? Au-delà probablement du cadre régional, peu propice aux tâches de gestion, trop étroit pour traiter certaines questions, telles que celle de l'eau, trop large pour appréhender les autres. Le niveau départemental même, à retenir pour établir certaines cohérences, par exemple en matière d'élimination des déchets, nous semble devoir être dépassé pour asseoir les responsabilités au niveau intercommunal ou urbain.

Cette préférence pour le niveau local n'est évidemment pas exclusive de complémentarité. Mais ce que nous redoutons avant tout, c'est l'émergence d'une grande administration de l'environnement, que les tensions politiques et le jeu des pouvoirs détourneraient de sa mission.

Deuxième vecteur : un financement mieux réparti.

L'environnement coûte et coûtera cher. On ne le dit pas assez, comme si l'opinion n'était pas capable de comprendre que ne rien faire, comme le dit notre collègue Michel Barnier, coûterait demain considérablement plus cher.

Cet effort financier, qui doit le consentir ?

La tentation est grande de mettre en place des canaux financiers drainant vers l'Etat des ressources plus importantes, au risque de développer démesurément une fiscalité ou une parafiscalité de l'environnement.

Votre plan, monsieur le ministre, n'échappe pas à cette tentation, pas plus d'ailleurs que d'autres propositions débouchant, par exemple, sur l'institution d'une taxe sur la valeur ajoutée additionnelle.

Bien entendu, l'Etat doit prendre sa part de la charge financière correspondant aux orientations qu'il trace et aux missions qu'il assume. Mais nous pensons qu'au-delà d'un certain seuil, laisser l'Etat faire tout seul serait la certitude d'obtenir un coût élevé et une rentabilité faible. Dans certains domaines - je pense à celui de l'eau -, les agences adéquates, cogérées par des responsables locaux et dont l'action est reconnue comme positive, ont su rassembler des moyens financiers par des ressources propres, que nous excluons de voir un jour fiscalisées.

**M. Ambroise Guellac.** Très bien !

**M. René Couanau.** Le principe pollueur-payeur doit être maintenu, voire développé, notamment, par exemple, pour parer aux risques de l'emballage « tout plastique » ou ceux des traitements des sols agricoles, en évitant, bien sûr, de faire porter une charge nouvelle sur les exploitations agricoles en difficulté.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Mais bien sûr ! Qui va payer, alors ?

**M. René Couanau.** Mais il ne nous paraît pas que l'on doive s'en tenir là. Outre qu'il s'avère une arme dissuasive dont l'efficacité n'est pas totalement démontrée, nous souhaitons disposer d'un second volet, plus responsabilisant, sous la forme d'incitations financières plus préventives.

Les collectivités locales devront aussi prendre leur part, à la mesure des compétences qui leur seront reconnues. La pratique indique d'ailleurs que c'est à ce niveau que les participations sont le mieux comprises des usagers et des contribuables, à la condition que les services rendus en échange à

la collectivité soient de qualité et que ces contributions locales ne viennent pas s'ajouter à des charges fiscales insupportables au profit de l'Etat.

On sait d'ailleurs, comme diverses enquêtes l'ont montré, que les consommateurs sont prêts à payer le prix de produits écologiques ou à supporter le poids d'un effort local dont ils peuvent directement apprécier le résultat.

Troisième condition enfin : la mise en place de moyens et de structures d'évaluation et de contrôle fiables.

La fonction de contrôle et d'évaluation revient de droit à l'Etat. Il est de son rôle de s'assurer que l'intérêt général est servi par les actions engagées et que le bien public est dûment utilisé. Mais à l'arsenal étatique de contrôle, qui peut se décliner en structures diverses, nous pensons qu'il est bon, là encore, d'ajouter des intervenants extérieurs à la fonction publique. On peut imaginer des conseils d'experts, dont la composition serait mixte, avec des autorités qui siègeraient pour le compte de l'administration, et des spécialistes privés, recrutés au sein de cellules qui ont déjà montré leur sérieux et leur indépendance. A ces conseils, présents localement, seraient assignées à la fois des missions d'évaluation, de surveillance et d'assistance.

En outre, pour avoir pris la mesure dans nos communes ou nos régions du nombre de conflits potentiels ou réels, nés de décisions économiques ou administratives, et de la difficulté de les résoudre autrement que par l'exercice de pressions diverses ou par le recours long et incertain à la justice administrative, nous préconisons l'institution d'instances de médiation chargées, localement, à la fois d'entendre les parties en cause, de recourir aux expertises nécessaires et de proposer des solutions propres à résoudre les conflits. Chacun y gagnerait, et l'environnement le premier.

Le plan qui nous est présenté répond-il aux conditions que je viens d'exposer ?

**M. Charles Pistre.** Oui !

**M. René Couanau.** Si l'analyse des problèmes est concordante avec la nôtre, si nous apprécions le recueil de données qu'il constitue, les objectifs du plan nous paraissent trop dispersés. A vouloir saisir l'ensemble de la question, le document nous semble manquer des fils conducteurs qui permettraient d'identifier clairement une volonté politique gouvernementale.

Quant à sa traduction en termes opérationnels, je me bornerai, au nom du groupe de l'Union du centre,...

**M. Maurice Briand.** Ce groupe n'existe plus !

**M. René Couanau.** ... à émettre deux fortes réserves et à exprimer une contre-proposition.

La première réserve - on l'aura compris - porte sur la constitution d'un « grand ministère », placé en tête des voies et moyens à utiliser pour atteindre les objectifs fixés. Les arguments que vous développez en ce sens, monsieur le ministre, ne nous ont pas convaincus.

Si, comme je l'ai dit, il est envisageable de renforcer certains moyens du ministère actuel, c'est bien davantage par les concours scientifiques et techniques que vous vous assurez, hors des structures administratives, et par le recours à des organismes indépendants d'évaluation et de contrôle que la fonction centrale doit être étayée.

Nous craignons, en effet, que ne se mette en place une machine lourde, au coût de fonctionnement vite insupportable, et que cette structure hypertrophiée ne favorise, comme, hélas, nous en avons l'expérience dans d'autres domaines, la désresponsabilisation des autres ministères et finalement du ministère lui-même.

Un grand ministre ne suppose pas forcément un grand ministère ; son action ne s'apprécie pas au poids du *Bottin administratif*. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Nous en avons eu quelques grands exemples dans le passé, dans un sens et dans l'autre.

La seconde réserve est du même ordre. Elle vise l'Agence technique de l'environnement, qui regrouperait les organismes existants. Vous prétendez que la fusion, en valorisant les liens entre ces agences, en accroîtrait l'efficacité. Nous redoutons au contraire que, l'autonomie disparaissant, l'efficacité ne s'en aille avec la concentration et l'écartèlement entre trois tutelles différentes.

Veillez, monsieur le ministre, à ne pas vous laisser entraîner par les dérives habituelles et à ne pas mettre en place des « môles de bonne conscience » qui figeraient dans les institutions l'urgence de la tâche. C'est en résistant que vous innoverez.

Je terminerai par une recommandation. A cette dérive administrative, substituez la voie contractuelle, qui renforcera la décentralisation.

A la panoplie réglementaire et de sanctions dont vous êtes doté, ajoutez le contrat, qui engage et rend plus responsable.

On imagine les résultats positifs qu'entraînerait une politique contractuelle établissant entre l'Etat, les différentes collectivités publiques locales et les entreprises une communauté d'intérêts et prenant le pas progressivement sur la simple relation réglementation-répression qui domine actuellement. Nous sommes prêts, quant à nous, à entreprendre de nouvelles expériences en la matière.

Il reste à préciser les domaines prioritaires pour lesquels il est urgent de définir et de mettre en place cette nouvelle politique de contrats. Nous en avons retenu sept, que je vais énumérer rapidement :

Premièrement, les ressources en eau et sa qualité ;

Deuxièmement, la sélection, le traitement, l'élimination des déchets, qui imposent des schémas départementaux de création de « déchetteries », de gestion des décharges et de création d'usines de traitement ;

Troisièmement, la protection et la mise en valeur des paysages, inséparables d'une politique agricole et d'aménagement du territoire innovante...

**M. Jean-Yves Chamard.** Très juste !

**M. René Couanau.** Quatrièmement, un urbanisme et une architecture de meilleure qualité ;

Cinquièmement, la lutte contre les pollutions diffuses ;

Sixièmement, la prévention en matière de santé et de sécurité, qui intègre naturellement la lutte contre le bruit ;

Septièmement, enfin, la politique énergétique, qui suppose une réflexion nouvelle sur le nucléaire, laquelle est étrangement absente de votre plan, au moment où nous devons impérativement tirer les conséquences économiques de l'échec du surgénérateur...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Il est temps !

**M. Ambroise Guellec.** Oui, il est temps !

**M. René Couanau.** ...être totalement garantis contre les risques de dysfonctionnement des centrales et en savoir plus sur les éventuelles filières futures.

Après des décennies d'efforts, notre pays peut s'enorgueillir d'avoir su créer une économie de marché à bien des titres exemplaire.

Mieux - et les convictions qui nous inspirent n'y ont pas été étrangères -, nous avons su créer une économie sociale de marché, en mettant en place des régulateurs sociaux dont le fonctionnement répond à notre attente, même si des ajustements continus doivent y être apportés.

**M. Thierry Mandon.** C'est Gorbatchev qui dit cela !

**M. René Couanau.** Voici qu'un nouveau défi est lancé à notre économie de marché. Elle doit aujourd'hui préserver son cadre, sous peine de créer de nouvelles inégalités, et même de perdre son efficacité et sa compétitivité.

Il ne s'agit pas seulement de prendre en considération la justification humaine et sociale d'une politique de l'environnement, mais de l'intégrer totalement au développement économique en se donnant les moyens d'une gestion prévisionnelle des ressources.

Il nous faut penser maintenant une économie de marché sociale et écologique. La penser et la construire. Nous vous avons soumis pour cela quelques pistes. Nous sommes disposés, monsieur le ministre, à les explorer avec vous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur divers bancs du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roger Gouhier.

**M. Roger Gouhier.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous demanderai de bien vouloir excuser le ton de ma voix, laquelle a été victime d'un mauvais environnement ! (*Sourires.*)

Depuis des siècles, les hommes ont modelé la nature. Aujourd'hui, l'environnement est devenu un enjeu majeur pour l'humanité.

Un grand paradoxe caractérise notre époque : jamais les risques encourus par les hommes n'ont été aussi grands, mais jamais les possibilités de prévenir ces risques, de leur faire face, de les réduire, voire de les éliminer n'ont été aussi nombreuses.

Les progrès des connaissances scientifiques, les processus industriels et les technologies nouvelles rendent possibles de très graves dégradations de la planète, mettant en jeu la vie des hommes. Mais - et c'est un grand espoir - dans le même temps, ils ouvrent la perspective d'une libération inédite des individus, transformant leur rapport à la nature et permettant de répondre à leurs besoins, d'envisager l'élimination des grands fléaux et de valoriser le patrimoine naturel de la planète Terre.

Pour les députés communistes, il ne peut y avoir d'épanouissement des hommes dans un environnement qui se dégrade, car promotion de l'homme et de la nature vont de pair.

**M. Thierry Mandon.** Très bien !

**M. Roger Gouhier.** Ce qui doit être, selon nous, au centre des préoccupations, c'est le respect des gens, de la vie et de la nature ; en fait, le respect de tout ce qui contribue à l'épanouissement de la personne humaine. En agissant ainsi, on favorise la connaissance, la recherche et le progrès, on économise les ressources naturelles. En un mot, l'environnement est intégré à toute action, à tout projet.

Voilà notre conception de l'action globale à mener si l'on veut agir sérieusement pour un meilleur environnement.

Les rapports qu'établissent les hommes avec la nature dépendent de ceux qu'ils établissent entre eux, ils dépendent des modes de production, des choix de société et de la répartition des richesses. Il n'y a pas de fatalité à la dégradation de la planète. Nous l'affirmons avec force : aujourd'hui, les moyens techniques permettent de produire sans polluer.

Cela implique de sortir de la logique de la course effrénée aux profits, qui impose l'austérité, fait le choix de la militarisation, instaure des rapports de domination entre le monde capitaliste et les pays sous-développés.

A notre époque, les questions d'environnement prennent une dimension internationale. Il est en effet des problèmes qui ne peuvent être résolus par un seul groupe d'individus, un seul pays, voire un seul continent. C'est pourquoi des coopérations internationales, mondiales, sont indispensables. La volonté grandissante d'agir ensemble s'est exprimée par la rédaction du rapport Brundtland consacré aux questions de l'environnement et du développement.

Ce rapport, dont le contenu rejoint beaucoup de nos convictions, fait état notamment d'actions pour modifier les tendances actuelles et rectifier le système économique international, afin que ce dernier n'ait plus pour effet d'augmenter les inégalités écologiques et sociales, dont vous avez d'ailleurs parlé, monsieur le ministre.

Il est vrai que la situation des pays sous-développés pose à l'humanité tout entière une grave question, car on ne résoudra pas la crise écologique de la planète sans résoudre les problèmes de sous-développement et les conséquences qu'il entraîne, en premier lieu les problèmes alimentaires et démographiques.

Environnement et développement sont interdépendants. La question de la dette en est une illustration. L'obligation de la rembourser pousse les pays sous-développés à vendre leurs ressources naturelles à un rythme qui hypothèque non seulement leur avenir, mais aussi celui de l'ensemble de la planète.

Telle est notre position sur la protection et la mise en valeur de l'environnement. Alors, maintenant, examinons votre plan. Il dresse un bilan peu flatteur pour les politiques pratiquées par les gouvernements précédents, qu'ils soient de droite ou socialistes.

**M. Jean-Marie Demange.** Vous vous oubliez !

**M. Roger Gouhier.** Vous appréciez le constat que vous faites de l'état écologique de la France comme médiocre. C'est le moins que l'on puisse dire. Mais il faut en voir clairement les raisons. Lorsque les politiques mettent en priorité la recherche des profits dans toute action économique, la nature et l'environnement ne peuvent pas être épargnés.

**M. Jean-Marie Demange.** Et dans les pays de l'Est ?

**M. Roger Gouhier.** Je suis ici en France. Je pourrais aussi parler de la situation d'autres pays que vous soutenez !

Les objectifs qui sont énoncés dans le plan national de l'environnement peuvent retenir l'attention. Mais au regard de la politique qui est conduite par le Gouvernement dans différents domaines, au regard d'un examen global du budget pour 1991, nous considérons qu'il ne s'agit pour une grande part que de déclarations d'intention et, pour une autre part, sur laquelle j'insisterai, d'une action qui, une fois encore, ferait payer les victimes de vrais pollueurs.

Enfin, ce plan est contredit jour après jour par les choix politiques du Gouvernement mis en œuvre par les ministres en charge de grands secteurs économiques, contredit aussi par les décisions de la Commission de Bruxelles.

A la commission de la production et des échanges, j'ai eu l'occasion d'exprimer l'inquiétude des députés communistes face à l'application de la notion « pollueur-payeur ». Je veux aujourd'hui vous exposer les raisons de notre désaccord avec une telle notion.

Il s'agit, selon nous, d'une fausse solution qui, à terme, consisterait à trouver de l'argent en dégageant l'Etat et les vrais pollueurs de leurs responsabilités. Inévitablement, nous verrions fleurir une quantité de taxes qui toucheraient tous ceux qui sont obligés d'utiliser des produits polluants.

Nous ne sommes pas contre une législation et un appareil répressif en matière d'environnement. Nous sommes même pour. Mais il faut savoir quels sont ceux qui seront frappés par cet appareil répressif. Nous sommes d'accord pour que, dans ce domaine, comme en matière d'accidents du travail et dans beaucoup d'autres, il y ait reconnaissance de la responsabilité pénale des personnes morales.

**M. Jean-Paul Charlé.** Vous êtes pour une répression sélective !

**M. Roger Gouhier.** De toute façon, vous, messieurs de la droite, vous voulez faire payer surtout ceux qui travaillent, ceux qui vivent de leur force de travail !

Mais la véritable efficacité réside dans la prise de dispositions législatives et réglementaires contraignantes à l'égard des entreprises au moment de leur installation. Il faut que les nouveaux sites de production ou de transformation tiennent compte obligatoirement des connaissances les plus avancées en matière de pollution. Ces contraintes devraient aller jusqu'à l'obligation du respect de ces dispositions avant toute mise en service de l'entreprise. Ainsi, en aucun cas, il ne pourrait y avoir d'activité de production si la sécurité des hommes et le respect de l'environnement n'étaient pas assurés.

Le système « pollueur-payeur » est dangereux, monsieur le ministre, parce qu'il risque de renvoyer dos à dos le pollueur industriel et l'utilisateur des produits fabriqués par ce dernier. L'effet pervers du système « pollueur-payeur » aboutira à ce que les industriels préféreront payer des amendes - au demeurant fort ridicules - plutôt que de réaliser des investissements anti-pollution. Et lorsqu'ils y seront contraints, ils épargneront ces surcoûts sur les consommateurs. Dans cette situation se développera un marché de la dépollution toujours payé par les consommateurs.

Tout cela prouve qu'il ne faut pas accepter l'idée selon laquelle on peut payer pour polluer. Ce qu'il faut, c'est agir en amont du mal, c'est faire de la prévention.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Très bien !

**M. Roger Gouhier.** Après avoir fait référence aux intentions contenues dans votre plan, je veux, monsieur le ministre, vous interroger sur quelques objectifs qui y figurent.

Examinons, par exemple, le secteur agricole. Comment parler de protection de la nature, de politique du paysage, de planification de l'espace, alors que le Gouvernement a une politique agricole et d'aménagement du territoire - dans certains cas, je parlerai plutôt de déménagement - qui va à l'encontre de ces objectifs ?

**M. Hervé de Charette.** Très juste !

**M. Roger Gouhier.** La réalité, c'est qu'avec la désertification des campagnes, on voit se profiler des blessures écologiques incalculables comme la stérilisation quasi irréversible de certaines terres, le lessivage des sols, la disparition d'es-

pèces, l'envahissement par les parasites et la disparition de la forêt par les incendies, sujet qu'évoquera mon collègue Guy Hernier dans quelques instants.

L'obligation de productions intensives pour vivre - et parfois pour survivre pour nombre d'agriculteurs - imposée l'utilisation d'engrais qui polluent la nappe phréatique et aboutit à un usage excessif de l'eau. D'ailleurs, vous l'avez vous-même reconnu dans un entretien, monsieur le ministre.

Pour ce qui concerne l'élevage, son ultra-spécialisation et sa concentration sont source de dégradation de l'environnement avec le phénomène de pollution dû à l'utilisation du lisier. La solution réside dans des mesures concrètes de coopération entre l'industrie, la recherche et l'agriculture pour aller vers la fabrication de produits plus respectueux de l'environnement, pour aller vers une utilisation rationnelle des engrais, y compris des engrais verts.

La solution pour un meilleur équilibre de la nature est également dans la diversification des cultures, l'arrêt de la désertification des campagnes en aidant à l'installation de jeunes agriculteurs afin que l'on arrête de mettre en place une France agricole à deux vitesses.

Quant à l'écologie urbaine, monsieur le ministre, on pourrait noircir des pages entières sur ce sujet, en particulier sur les responsabilités des gouvernements successifs en la matière. Mais je ne retiendrai qu'un point.

De quelle écologie urbaine se réclame le Premier ministre lorsqu'il veut imposer le Grand Paris, qui aboutirait à accumuler des millions et des millions de mètres carrés supplémentaires de béton, à créer un univers de béton, en particulier le long de la Seine ?

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Très juste !

**M. Roger Gouhier.** Prenons le domaine des transports. On sait déjà que le Gouvernement continue à privilégier la construction d'autoroutes. A cet égard, pensons au parc de La Courneuve, dans mon département de la Seine-Saint-Denis, ou au plateau de Saclay abîmés au nom du « tout-autoroute ».

Le plan fait état de chiffres catastrophiques d'augmentation du trafic camion et automobile : après un accroissement de 220 p. 100 ces vingt dernières années, on prévoit un doublement à l'horizon 2000. L'an prochain, avec l'autorisation de cabotage des transporteurs routiers internationaux, nous courons à la catastrophe !

Quel gaspillage d'énergie ! Quelle catastrophe pour les villages, les villes, les départements et les régions de France. Cela se traduira par plus d'insécurité, plus de nuisances en matière de bruit et plus de pollution.

Le plan évoque quelques dispositions concernant le transport public en région Ile-de-France et le contrat S.N.C.F. en matière de transport rail-route. Je peux vous dire, monsieur le ministre, que les quelques mesures prévues sont loin des exigences d'une véritable politique de transport prenant en compte les problèmes de l'énergie et de l'environnement.

Pour l'économie nationale, pour l'environnement - et aujourd'hui plus qu'hier, en raison des événements internationaux - il faut mettre sur pied une politique des transports fondée sur la complémentarité : route - rail - air - voies d'eau. Or ces dernières ont été abandonnées et vous n'en dites que quelques mots dans votre plan.

Mettez en œuvre une politique de transports collectifs et attachez vous à rapprocher habitat et lieu de travail pour les salariés. Alors, le pourcentage de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère diminuera et les notions de qualité de vie et d'environnement prendront de la valeur pour les populations. C'est en améliorant concrètement la vie des gens que l'on fait de l'écologie de proximité.

La presse fait état de dispositions prises par le ministère de l'industrie en faveur du moteur électrique. Mais que sont 125 millions de francs pour les chercheurs face aux efforts gigantesques des Japonais dans ce domaine. Vous m'apporterez certainement des précisions en la matière, monsieur le ministre. Mais ne partons-nous pas trop tard ? L'industrie française ne sera-t-elle pas une nouvelle fois sacrifiée ?

Quant à l'énergie, c'est une grande question pour l'indépendance nationale, la production, la qualité de la vie et l'environnement. On entend çà et là prononcer des remises en cause du programme nucléaire. Oui, il faut tout faire pour prévenir les risques d'accident, et c'est possible. Mais pour

cela, il faut en finir avec la tendance actuelle à la privatisation et à la sous-traitance des travaux à l'intérieur des centrales nucléaires.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Roger Gouhier.** Tous les experts reconnaissent que la bonne marche des centrales nucléaires nécessite un personnel statutaire qualifié qui dispose d'une organisation du travail et d'une formation permanente adaptée. Des outils remarquables existent pour cela en France, alors qu'ils n'existent dans aucun autre pays : ce sont l'E.D.F. et le C.E.A. Il ne s'agit pas de les détruire mais de les améliorer !

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Roger Gouhier.** Mais il est certain qu'une bonne utilisation des richesses naturelles garantissant l'environnement impose la diversification des productions énergétiques. Je voudrais savoir, monsieur le ministre, ce qui a été fait ces dernières années dans la recherche pour l'utilisation de l'énergie solaire,...

**M. Francis Delattre.** Rien !

**M. Roger Gouhier.** ... pour la gazéification et la liquéfaction du charbon, la biomasse, les usines marémotrices.

**M. Francis Delattre.** Rien !

**M. Roger Gouhier.** Tout ne peut pas être réglé avec ces productions, c'est vrai, mais il s'agit d'une question de complémentarité et c'est une voie pour l'avenir.

Malgré la qualité des travaux accomplis et les efforts des chercheurs, le Gouvernement a peu à peu amputé les budgets des instituts de recherche, tel le CERCHAR.

Il est, c'est vrai, une pollution qui fait peur, c'est celle des déchets nucléaires. Dans ce domaine, il n'y a pas d'autre solution que d'accélérer la recherche et de poursuivre le programme de la filière rapide des surgénérateurs.

En ce qui concerne l'eau, je ne voudrais pas, bien sûr, anticiper sur les conclusions du rapport que présentera mon ami Gilbert Millet. Toutefois, je tiens tout de même à faire observer que les gouvernements ont tardé à aborder ce problème. Nous payons aujourd'hui les hésitations, pour ne pas dire le refus, d'élaborer au plan national une politique de l'eau.

Ce plan devrait prendre en compte la recherche de nouvelles ressources, l'action contre les gaspillages et les pollutions.

Pour avancer dans cette voie, est-il nécessaire, comme vous le prévoyez, de doubler le prix de l'eau d'ici à l'an 2000 ? Nous ne le croyons pas et voici pourquoi.

On a abandonné au secteur privé le traitement et la distribution de l'eau. Les cotations en bourse, les regroupements ou les multiplications de filiales sont la preuve que ce secteur est des plus lucratifs et que les profits sont importants. La Générale des Eaux et la Lyonnaise n'ont-elles pas augmenté toutes les deux leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices dans des conditions anormales, voire scandaleuses ?

L'action sur l'environnement ne peut être sérieusement mise en œuvre sans une vision internationale, une vision planétaire du problème. Il est vrai que pour agir dans ce domaine comme dans les autres, il faut être convaincu de l'utilité de l'action, il faut en avoir la volonté, mais il faut aussi en avoir les moyens.

Les élus communistes considèrent qu'il est indispensable de tout faire pour aller vers une réduction des dépenses de surarmement mondial, afin que la planète dispose de moyens.

Ces dépenses sont telles que dix jours de dépenses militaires de l'ensemble des pays de la planète, c'est-à-dire 25 milliards de dollars, permettraient de financer le plan de lutte contre la désertification de l'O.N.U., ainsi que le plan de protection des forêts tropicales, et de mettre à la disposition de tous les ménages du tiers monde l'eau potable dont ils ont besoin.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Roger Gouhier.** Voyez-vous, monsieur le ministre, une politique de l'environnement a besoin, pour être efficace, de moyens financiers.

Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du budget. Mais, lorsqu'on annonce des pourcentages, il faut que ceux-ci tiennent compte des transferts et traduisent la vérité budgétaire ainsi que la réalité de l'effort supplémentaire.

Vous seriez plus crédible d'ailleurs, si, au lieu de déclarations et d'un débat sans vote - au demeurant intéressant - vous proposiez à l'Assemblée une loi de programmation de l'environnement applicable en cinq ans, avec de véritables échéances, des objectifs indiquant le montant des dépenses et les moyens de les financer.

Prenez simplement l'exemple des moyens en personnel. S'il est vrai qu'une administration est mise en place, avec des directeurs régionaux, vous pratiquez des transferts de personnel qui ne sont pas toujours très appréciés.

Personne ne conteste la nécessité de mieux coordonner, de rendre toujours plus efficaces toutes les agences ou structures qui interviennent pour un meilleur environnement.

Nous discuterons bientôt de la nouvelle agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Mais, déjà, les personnels de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, ainsi que ceux de l'Agence de la qualité de l'air et ceux de l'A.N.R.E.D., qui est chargée de la gestion des déchets, manifestent leur mécontentement.

C'est ce que font aujourd'hui les personnels de l'I.R.C.H.A., qui ont la volonté de poursuivre de manière cohérente les recherches indispensables à la collectivité nationale.

Nous considérons que, dans ces domaines, rien ne doit être fait sans la consultation des personnels.

L'environnement est l'affaire de tous. C'est pourquoi les objectifs à atteindre, quels qu'ils soient, nécessitent une éducation des citoyens, une information permanente et une participation aux réflexions et aux décisions.

Aussi demandons-nous que les droits et moyens d'intervention dans les entreprises soient étendus. Il faut que les élus, les associations et mouvements de défense de l'environnement soient plus et mieux consultés. Ils doivent voir leurs pouvoirs étendus, comme doivent être étendus les compétences et moyens des communes en matière d'environnement et de lutte contre les nuisances, tel le bruit, auquel nos populations urbaines sont si sensibles.

D'ailleurs, c'est à la source qu'il faut intervenir pour faire diminuer l'agressivité du bruit. C'est lorsque sont construits les véhicules, les autoroutes, les immeubles, qu'il faut agir.

Je conclurai, monsieur le ministre, en disant qu'il faut cesser de parler d'écologie et d'environnement seulement au moment des catastrophes ou au cours d'un débat général.

Il faut que l'écologie soit reconnue comme un droit constitutionnel.

L'environnement, la sauvegarde des ressources naturelles et leur bonne utilisation sont des obligations qui doivent être prises en compte par le Gouvernement. C'est indispensable pour la sauvegarde du devenir de l'homme sur notre planète. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe de Villiers.

**M. Philippe de Villiers.** Monsieur le ministre délégué, au nom du groupe U.D.F., je tiens à dire, après d'autres orateurs, que votre plan présente certains points positifs, même s'il ne s'agit, pour l'instant, vous en conviendrez, que d'un catalogue de bonnes intentions. Le problème abordé est très largement interministériel et nous ne pouvons que regretter que le débat ne le soit pas. Vous êtes bien seul, ce soir, monsieur Lalonde...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mais non, nous sommes là !

**M. Philippe de Villiers.** ... et nous sommes à vos côtés dans cette solitude. Nous aurions souhaité la présence de M. le ministre de l'agriculture, de M. le ministre de l'équipement...

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Il est au Sénat.

**M. Philippe de Villiers.** ... et - pourquoi pas ? - afin de traiter des grands problèmes de la bio-éthique, sur lesquels nous reviendrons, de M. le ministre délégué chargé de la santé.

**M. Hervé de Charette.** Il y a longtemps qu'on ne l'a pas vu !

**M. Philippe de Villiers.** Bref, il y a des points positifs : l'idée même d'un plan, l'idée qu'il faudra payer un surcoût pour consacrer une part supplémentaire de la richesse nationale à l'environnement. Quant au constat, il est rigoureux, nous en partageons les grandes lignes.

Puisque vous nous avez invités tout à l'heure à amender le texte, nous le ferons quant à nous dans trois directions et de trois manières.

Je dirai d'abord que ce plan est conçu par la puissance publique. Cela ce sent, car il est conçu pour la puissance publique, et vous ne faites pas assez appel à l'initiative privée.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ah ?

**M. Philippe de Villiers.** Certes, l'initiative privée ne peut résoudre tous les grands problèmes d'environnement.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ah bon ?

**M. Philippe de Villiers.** La puissance publique est irremplaçable pour quelques tâches d'envergure, comme l'ont souligné René Couanau et d'autres orateurs, tels les grands risques, les normes, la police écologique et la recherche.

Il est donc naturel que vous pensiez à un vrai ministère vous permettant de répondre à toutes les sollicitations dont vous êtes l'objet.

Nous disons, quant à nous, oui à un ministère d'arbitrage, de médiation, non à un ministère de gestion qui risquerait de développer des tentacules, à une administration de guérilla qui chercherait chaque jour à « chouraver » sur les attributions des administrations voisines quelques arpents d'attributions supplémentaires.

Toutes les solutions dirigistes qui passent par les grandes structures ont échoué, échouent. Je rappelle à M. Gouhier, qui m'a précédé à cette tribune, qu'elles ont échoué à l'Est.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas une raison pour ne pas lutter pour l'environnement chez nous !

**M. Philippe de Villiers.** Quand la propriété privée est supprimée, la responsabilité est anéantie. Quand le patrimoine naturel n'est à personne, parce qu'il ne relève de la responsabilité de personne, on le piétine. A l'Ouest, partout où elle a été appliquée, y compris chez nous, l'écologie administrée a échoué, échoue, échouera.

Pour deux raisons.

D'abord, parce qu'elle s'enroule dans une spirale bureaucratique sans fin : plus de lois, plus de règlements, plus d'interdictions, plus d'impôts, moins d'implication personnelle des citoyens. Vous souhaitez mobiliser 3 000 fonctionnaires supplémentaires. Nous souhaiterions mobiliser 55 millions de Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Jean-Claude Lefort.** Démago !

**M. Philippe de Villiers.** L'écologie administrée a également échoué parce que l'Etat n'a pas la science infuse de la nature et de sa protection. Au contraire, bien souvent, les interventions de l'Etat providence de l'environnement sont intempêtes. J'y pensais ce matin sur l'autoroute en venant à Paris, et en regardant les glissières en béton que l'Etat a fait installer par le soin des ingénieurs des directions de l'équipement. Je pense aussi aux directions départementales de l'agriculture, lorsqu'elles incitent aux arrachages de haies et aux reprofilages de rivières. Je pense à l'Etat urbaniste, à l'Etat architecte, lorsque s'étalent nos banlieues inhumaines qui ressemblent, paraît-il, vues d'avion, à la coupe histologique de cellules cancéreuses.

**Mme Ségolène Royal.** Et les permis de construire, qui les délivre ?

**M. Philippe de Villiers.** Monsieur le ministre, vous faites trop appel à la puissance publique. Vous n'avez pas encore assez confiance en l'initiative privée. Mais celle-ci, pour nous, ne peut contribuer à résoudre les problèmes d'environnement qu'à deux conditions, et je vous donne acte que vous les avez citées tout à l'heure dans votre propos initial.

Première condition, sur laquelle je tiens à insister : il faut créer un droit nouveau fondamental de l'environnement qui soit constitutionnellement garanti, civilement protégé - alors qu'aujourd'hui notre droit de l'environnement est à 90 p. 100 un droit public - enfin et surtout pénalement sanctionné. Aujourd'hui, tout est contravention.

Il faudrait que demain soit institué en France un délit général d'atteinte à l'environnement.

Deuxième condition : il faut répartir de façon équitable, chacun payant le juste prix, le surcoût entre les contribuables quand il s'agit des grands risques, entre les consommateurs lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité d'un service - je pense à l'eau en particulier - et entre les pollueurs lorsqu'il s'agit de réparer un dommage. Pour que l'économie de marché soit protectrice de l'environnement, il faut que les prix soient de bons informateurs, de bons indicateurs, c'est-à-dire qu'ils disent toute la vérité.

Mais nous souhaiterions aussi que vous appliquiez plus largement le principe de proximité et de subsidiarité.

En effet, comme le disait Michel Barnier tout à l'heure, quant aux voies et moyens que vous avez suggérés, votre plan est fondé sur une action par trop centralisée. J'ai lu que vous aviez déclaré - et vous l'avez répété sur une radio périphérique, dimanche - que vous n'aviez pas encore bien réfléchi au problème de vos services extérieurs dans les départements.

Vous parlez de services extérieurs déconcentrés. Mais, monsieur le ministre, vos services extérieurs, c'est nous. Plutôt que de jouer le jeu de la déconcentration, jouez avec nous, jouez avec les régions, les départements, les communes, le jeu de la décentralisation ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Vous avez même déclaré que vous souhaitiez que les préfets puissent appliquer les directives de ce grand ministère de l'improbable. Sachez que, vu de nos départements et de nos régions, il nous apparaît peu évident que les préfets soient directement compétents en matière d'environnement, c'est-à-dire qu'ils aient l'autorité nécessaire pour ne jamais céder devant les services techniques.

Ce dont nous aimerions discuter avec le Gouvernement, dans cet hémicycle, c'est de deux souhaits des Français.

Il faut d'abord une grande loi de décentralisation en matière écologique, c'est-à-dire un transfert systématique, après un passage au peigne fin au niveau local, du maximum de compétences de l'Etat chaque fois qu'il s'agit - et ce sera le critère - d'environnement du quotidien. La proximité, c'est la lisibilité. Il faut laisser aux Français le soin de voir et de lire dans leur paysage, dans leur voisinage, les actions entreprises et les responsabilités encourues.

Est-ce de Paris que l'on pourra repaysager la France, éliminer les 25 000 décharges sauvages, expérimenter les fermes de référence, surveiller les carrières (« Non ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre) ou résoudre, comme le suggérait tout à l'heure M. Pierret, et c'est effectivement un problème capital, le problème des décharges et des déchets, notamment industriels ?

La proximité, c'est l'efficacité. Je prendrai deux exemples sur lesquels je travaillais hier après-midi.

Pour le remembrement, c'est le préfet qui conduit la procédure et le département qui paie ; le résultat c'est que l'étude d'impact est entre les deux.

Dilution, dispersion des responsabilités. J'ai recensé hier après-midi sept organismes dans mon département qui s'occupent de la qualité de l'eau. C'est beaucoup trop ou, plutôt, c'est mal organisé. Donnez-nous le maximum de responsabilités : nous ferons pour vous, croyez-le bien, d'excellents services extérieurs !

Quant au problème de fond, que vous n'osez pas trop aborder à la suite des anathèmes que vous avez proférés à l'égard des agriculteurs, permettez-moi de réclamer un nouvel équilibre territorial. La France meurt de congestion, elle s'abandonne à la surconcentration. La France se laisse démembrer en ville.

Nous souhaitons un nouvel équilibre territorial qui inverse cette folle logique d'urbanisation, d'agglomération, d'entassement. Mirabeau disait : « Lorsque les hommes s'entassent, ils pourrissent. »

Cette logique d'urbanisation, nous souhaitons l'inverser. Six millions de Français sont aujourd'hui, vous l'avez judicieusement souligné, soumis à des normes de bruit - 65 décibels - qui sont insupportables. Formidable inégalité écologique qu'il nous faut supprimer tous ensemble. Nous devons parvenir à un nouvel équilibre territorial qui considère l'espace rural comme la chance française de notre avenir européen et qui valorise le métier d'agriculteur en tenant compte de sa double mission : être un producteur, être un protecteur. Il nous faut donc impérativement intégrer, dans la formation du revenu des agriculteurs ou dans le niveau de leurs charges sociales, la contribution qu'ils apportent à notre environnement. Sinon, nous aurons, pardonnez-moi l'expression, un « apartheid écologique ». - je le dis en pensant aux événements qui secouent certaines banlieues de France - et, comme vous le dites dans votre rapport, une partition du territoire, avec des espaces sacrifiés, dégradés, balafrés, où tout est permis, des espaces sanctuarisés, protégés, réservés par décret, où tout est interdit, et des espaces abandonnés d'où la vie sera tout simplement partie ; ce sera la France de la province, des friches et des ronces.

Enfin, nous souhaitons que vous ayez une vision plus large et plus harmonieuse de l'environnement. C'est pour cette raison que je réclamaï à vos côtés d'autres ministres. En effet, c'est une curiosité bien française que de voir les débats écologiques se dérouler sans qu'on parle de ce qui est au cœur de l'unité de la vie : l'homme. Contrairement aux écologistes allemands, qui mettent au premier plan le danger d'un Tchernobyl biologique, on ne parle pas en France du problème fondamental des risques majeurs qui, par les manipulations biologiques, concerne la personnalité de l'homme lui-même. Or nous savons bien que le siècle que nous quittons a été celui de Prométhée, lorsque l'homme a cherché, et a d'ailleurs réussi, à dérober le feu, le feu des étoiles, le feu nucléaire, mais que le siècle qui vient - il suffit d'ouvrir le journal tous les jours - est le siècle de Faust, où l'homme cherchera et réussira à dérober la vie. Il y a là un problème fondamental qui concerne les atteintes au caractère sacré de la vie. Il ne faudrait pas que, demain, aux limites de l'infini, l'homme devienne un produit fini.

**Mme Ségolène Royal.** Comme c'est beau !

**M. Philippe de Villiers.** Je regrette, monsieur le ministre, mais je n'ai pas trouvé trace de cette réflexion dans votre volumineux rapport.

**Mme Ségolène Royal.** Et le Marais poitevin ?

**M. Philippe de Villiers.** J'y viens, madame Royal ! Je parlerai maintenant du fondamentalisme écologique...

**Mme Ségolène Royal.** Je regrette d'intervenir aussi tard et de ne pas pouvoir vous répondre cet après-midi !

**M. Philippe de Villiers.** ... selon lequel il y a eu, jadis, un âge d'or de l'environnement, selon lequel toute construction est une agression, toute piste nouvelle est une pensée contre nature, selon lequel toute route nouvelle est une cicatrice et le progrès est finalement une blessure.

**Mme Ségolène Royal.** Massacrions, massacrons !

**M. Philippe de Villiers.** D'où les anathèmes contre les agriculteurs pollueurs et contre le programme autoroutier.

Monsieur le ministre, à la page 74 de votre petit résumé, très bien fait, très bien présenté, vous avez dit qu'il fallait sans doute arrêter le programme autoroutier. Nous, nous disons qu'il faut concilier l'environnement et le développement. C'est une conception rétrograde que de vouloir refuser le progrès sous prétexte qu'il entraîne des retombées souvent négatives. Nous pouvons, grâce aux nouvelles technologies de l'environnement, concilier le développement avec l'environnement. Sinon, tous les trafics routiers et autoroutiers glisseront de l'autre côté du Rhin.

**Mme Ségolène Royal.** Et la nature ?

**M. Philippe de Villiers.** Il faut protéger tout en développant, sinon, c'est du fondamentalisme, de la conservation pure et simple.

**Mme Ségolène Royal.** Vous n'avez pas peur des contradictions !

**M. Philippe de Villiers.** Enfin, parce que, pour nous, l'environnement n'est pas une affaire de budget mais, d'abord, de mentalité, nous souhaitons qu'un effort soit fait dans le domaine de l'éducation. S'il y avait en France un civisme écologique, ce ne seraient pas seulement les papiers gras qui disparaîtraient, ce seraient toutes les négligences et tous les délits d'indifférence à l'égard de la faune et de la flore. Quand je parle d'éducation, je ne pense pas simplement à l'initiation aux sciences de la nature, la biologie, la chimie, la géographie, qui donnent une culture générale, nécessaire, de l'environnement, je pense à une culture tout court, c'est-à-dire à une véritable éducation esthétique.

Dans nos écoles, on apprend toujours à disséquer le tube digestif de la moule ou de la bernique bretonne, mais rarement à disséquer, à comprendre les chefs-d'œuvre. Je proposerais volontiers que, dans ce grand débat interministériel, nous ajoutions au triptyque de Jules Ferry : « lire, écrire, compter », un nouveau triptyque : « voir, entendre, aimer ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Telles sont, monsieur le ministre, les pistes que nous souhaitons voir étudiées au cours de ce grand débat et avant que vous ne nous présentiez vos projets : un nouveau droit de l'environnement, une grande loi de décentralisation, un nouvel équilibre territorial, un grand débat sur la bio-éthique - sur la base du rapport Braibant, pourquoi pas ? - et, enfin, un grand projet d'éducation esthétique.

Permettez-moi, pour terminer, me remémorant votre parcours personnel, monsieur Lalonde, après vous avoir écouté dimanche dernier émettre quelque idée d'ambition présidentielle. ... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialistes)*, de citer une phrase de Camus : « Pendant longtemps, il avait cru que sa mission était de refaire le monde. Aujourd'hui, il croit, et c'est plus sage, que sa mission est d'éviter que le monde ne se défasse » *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**Mme Ségolène Royal.** Tout ça, c'est du bidon !

**M. le président.** Je ne puis qu'inviter une fois de plus les orateurs à observer plus strictement leur temps de parole.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il n'y a qu'à leur couper le micro !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.

**M. Jean-Marie Bockel,** président de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'exprimerai de manière un peu plus prosaïque sur les rapports entre l'écologie et l'économie.

Economie et écologie sont évidemment deux éléments d'une même équation.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'évolution industrielle d'une économie libérale vers une économie mixte et sociale a constitué un facteur important de croissance, reconnu à présent par ceux qui rejetaient cette évolution au nom de l'efficacité économique. Les mêmes l'ont également reconnu, monsieur de Villiers, dans un certain nombre de pays industriels avancés qui, en ce domaine, ont pris quelque avance sur notre pays, ce qu'ils sont parvenus à faire forcément grâce à des interventions de la puissance publique, outre le fait que l'évolution des comportements individuels est évidemment le corollaire des mesures prises.

Les efforts réalisés pour concilier logique économique et environnement, s'ils constituent une contrainte, sont aussi un formidable facteur d'innovation, de productivité et de croissance.

Une économie destructrice de l'environnement sape ses propres bases. L'ampleur des dégâts causés par un développement inadapté est considérable. Vous avez tous à l'esprit quelques exemples : le programme de dépollution du Rhin représente 82 milliards de francs ; au Canada, la baisse de la production agricole imputable à l'érosion liée aux cultures intensives fait perdre six milliards par an aux agriculteurs ; en République fédérale d'Allemagne, les chiffres du ministère de l'environnement font ressortir que les dommages causés à l'environnement représentent 6 p. 100 du P.N.B. On pourrait

multiplier les exemples. Pour ce qui concerne la France, il s'agit, d'après le texte de votre plan, monsieur le ministre, d'un chiffre représentant entre 3 et 4 p. 100 de notre P.N.B.

Faire entrer notre pays dans la voie dite « du développement durable » doit permettre de limiter ces coûts, ce qui aura aussi un impact positif direct sur l'innovation, la croissance et l'emploi. A cet égard, les perspectives offertes sur le marché de l'environnement constituent un défi qu'il nous faut relever.

Selon le Bureau d'information et de prévisions économiques, air, eau, bruit et déchets représentent un marché de près de 300 milliards de francs - 280 milliards - en Europe. Il pourrait atteindre 500 milliards d'ici à dix ans.

A l'heure actuelle, les industries de la dépollution et les éco-industries, après la baisse d'activité du début des années 80, croissent aujourd'hui plus vite que l'activité économique générale, soit, pour la France, à un rythme d'environ 6 p. 100 par an. Prenons donc garde de prendre du retard en ce domaine. Nos voisins allemands ont été beaucoup plus tôt que nous attentifs aux perspectives et aux nouveaux marchés qu'offre ce secteur, et ils sont particulièrement bien placés pour répondre aux besoins très importants des pays d'Europe de l'Est dans le domaine de l'environnement.

Pour nous, relever ce défi suppose tout d'abord que nous disposions d'instruments et de politiques adaptés. Le plan que vous proposez aujourd'hui va dans le bon sens et les retombées économiques prévues ne sont pas négligeables. Mais il faut aussi des entreprises fortes.

A cet égard, permettez-moi de faire référence à un rapprochement qui a récemment fait l'actualité...

**M. Francis Delattre.** Qu'il est ennuyeux !

**M. Jean-Marie Bockel,** président de la commission de la production et des échanges. ... celui de deux de nos grandes sociétés : la Lyonnaise des Eaux et Dumez, soit 80 milliards de chiffre d'affaires et 110 000 salariés. De tels regroupements révèlent l'ambition d'une stratégie européenne en matière d'environnement. Cela est significatif.

**M. Francis Delattre.** C'est creux !

**M. Jean-Marie Bockel,** président de la commission de la production et des échanges. D'autres exemples de regroupements opérés sous le signe de l'environnement pourraient être cités.

Nous restons cependant très faibles dans les domaines de la dépollution de l'air et du pot catalytique, notamment.

Les entreprises auxquelles on pourrait faire allusion, et elles sont nombreuses, doivent être associées de près à l'évolution de la politique gouvernementale en la matière. Ainsi, la stratégie partenariale prônée par le Gouvernement doit s'étendre, au-delà des collectivités publiques, à des associations, à l'ensemble du monde économique, à travers la politique d'information, la politique fiscale, les politiques de subventions et de contrats d'objectifs.

**M. Francis Delattre.** Quel baratin !

**M. Jean-Marie Bockel,** président de la commission de la production et des échanges. Il nous faut, pour y parvenir, disposer d'instruments d'analyse économiquement adaptés à l'environnement. Là, nous sommes encore balbutiants.

**M. Francis Delattre.** C'est le cas de le dire !

**M. Jean-Marie Bockel,** président de la commission de la production et des échanges. A l'évidence, la planification, l'analyse, la concertation et la prise de décision supposent que l'on dispose d'évaluations financières du coût des atteintes à l'environnement, des mesures de protection et des conséquences positives des choix d'environnement.

L'environnement a un prix. Il faut s'efforcer de le chiffrer aujourd'hui en dépit des difficultés de l'exercice. Les outils théoriques classiques, en ce domaine, sont peu fiables compte tenu des particularismes présentés par les problèmes d'environnement.

On pourrait formuler trois constats : il n'existe pas, ou il en existe peu, de véritables marchés au sens classique du terme pour certains biens environnementaux - l'air, le silence, le paysage, les espaces naturels - ; les préférences

pour telle ou telle composante de l'environnement ne sont pas révélées ; en matière d'environnement, les décisions et les choix sont confrontés à des phénomènes d'irréversibilité, tels que la destruction de la faune ou celle d'un paysage.

Ces trois constats sont autant de difficultés pour l'économiste. Il convient de s'efforcer de reconstituer un marché fictif qui soit éclairant pour la prise de décision. Cet effort devra être un élément important des programmes menés par le futur institut national de l'environnement. Ainsi, des pays européens comme l'Allemagne et les Pays-Bas ont déjà prévu de mettre en place un « P.N.B. vert ». Il serait souhaitable de s'engager dans cette voie.

Il est un autre point sur lequel je pense nécessaire d'insister, bien que d'autres l'aient fait avant moi : la politique du paysage.

En réalité, il n'y a pas eu jusqu'à présent de politique du paysage, sauf pour quelques sites, dans le cadre d'initiatives locales. La mission du paysage du ministère de l'environnement n'a disposé jusqu'à aujourd'hui que de moyens dérisoires. La volonté politique n'y était peut-être pas vraiment. Or c'est à mon avis un point essentiel de l'action que nous devons mener en matière d'environnement. En effet, la France dispose encore d'atouts importants et variés en ce domaine, mais les vingt dernières années ont compromis la qualité de nombreux paysages dans nos régions, aspect primordial de notre patrimoine culturel, national et régional.

Par ailleurs - et les analyses effectuées dans le texte de votre plan, monsieur le ministre, le confirment -, la qualité des paysages constitue, avec les curiosités naturelles, le premier motif de destination touristique. D'autres, comme le dépaysement, le sport, notamment, viennent bien après.

Enfin, la demande sociale est ici globalement très forte et reflète le besoin plus général de qualité. Elle se renforcera encore : la qualité de la vie est une dimension capitale de la qualité de la vie. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Je pense qu'à cet égard le plan est peut être encore améliorable. Confier simplement les paysages aux collectivités régionales est un peu rapide. La politique du paysage n'est pas un gadget ! Il ne faut pas avoir de complexe à cet égard et nous attendons, monsieur le ministre, que vous proposiez une série de mesures formant un véritable programme d'ensemble : rattrapage quand c'est possible, mais aussi protection et valorisation.

Il faut réévaluer les instruments juridiques en revalorisant sans doute le rôle de l'Etat, qu'il s'agisse du système des P.O.S. et des S.D.A.U., aujourd'hui inadéquat pour la protection du paysage, ou des plans de paysage, possibilité déjà évoquée pour la Loire. Il convient aussi de proposer des incitations économiques nouvelles et de former des spécialistes.

J'en arrive au dernier point de mon intervention.

Votre plan, monsieur le ministre, est sans aucun doute un bon plan. Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de votre audition par la commission de la production des échanges, il y a quelques jours, à l'occasion de laquelle nous avons eu, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, une discussion très constructive avec vous.

Votre plan permet à la politique de l'environnement de changer de nature, de passer à un stade supérieur. Nous allons continuer à en débattre dans la suite de cette discussion et nous serons naturellement très attentifs à sa traduction législative et budgétaire.

Néanmoins, il serait bon, pour en assurer le suivi et en améliorer la lisibilité, de traduire ce plan dans une véritable loi-programme. C'est une idée qui, sous des vocables divers, a déjà été esquissée dans ce débat. Cette loi pourrait être articulée par secteurs et prévoir les programmes et les crédits pour une période de cinq ou dix ans. Ainsi, pour ce qui concerne les déchets, sujet qui a été évoqué tout à l'heure, on pourrait envisager non seulement les objectifs en termes de collecte, de traitement et de recyclage, mais aussi les coûts, les actions, les acteurs, les moyens et les calendriers. La commission d'ailleurs se penchera sur le problème des déchets et envisage de mettre en place dans les prochains jours une mission d'information à ce sujet.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'inspire l'énorme travail qui a été réalisé sur votre impulsion. Nous sommes assurément à un tournant et nous avons conscience que vous avez en ce domaine - je reste

dans la ligne des références spirituelles qui ont clos la précédente intervention - la foi qui déplace les montagnes. (*Sourires.*) L'image est malheureuse, mais elle est forte. Il est vrai qu'il faut beaucoup de courage, beaucoup de persévérance. Nous voulons, monsieur le ministre, que vous réussissiez et nous vous y aiderons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

**M. Francis Delattre.** J'espère qu'il sera meilleur !

**M. Jean-Yves Le Déaut,** président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis quelque temps, nous constatons un intérêt de plus en plus affirmé pour tout ce qui concerne la protection de l'environnement.

Les Français, souvent considérés par leurs voisins comme peu soucieux de l'écologie, se sont brusquement mobilisés, et quelquefois avec une énergie qu'on était loin de soupçonner.

La révolution industrielle a généré de nouveaux gisements bien encombrants, dont la production ne cesse malheureusement de croître. J'en donnerai un exemple : si la totalité des déchets ménagers, des déchets industriels et des déchets organiques et agricoles français étaient entassés chaque jour sur la place de la Concorde, on construirait une tour qui s'élèverait de 200 mètres par jour. Voilà qui donne la dimension du problème !

Il y a donc nécessité urgente de redonner, grâce à un document d'ensemble, un peu de cohérence à notre pensée et à nos actions en matière de protection de l'environnement.

Même si l'on n'est pas d'accord avec tous les éléments présentés dans votre plan, monsieur le ministre, force est de constater qu'il constitue la première tentative véritable pour diagnostiquer les périls et pour organiser les moyens que nous consacrons à la sauvegarde de notre environnement.

Votre plan arrive également au bon moment car je pense que nous pouvons encore, dans nos sociétés industrialisées, compenser les déséquilibres que nous avons créés et, en quelque sorte, « remonter la pente ». Il est encore temps, mais nous devons agir vite et bien car notre planète est en danger.

Les deux termes « vite » et « bien » ne sont-ils pas contradictoires ?

A l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques - c'est en tant que président de cet organisme que je m'exprime aujourd'hui dans ce débat -, nous avons été plusieurs fois confrontés à ce dilemme : doit-on attendre, pour agir, que les experts nous aient fourni toutes les explications scientifiques sur un phénomène d'atteinte à l'environnement, au risque de se retrouver un jour face à une situation irréversible, ou doit-on, au contraire, prendre immédiatement des mesures contraignantes et coûteuses qui se révéleront peut-être un jour injustifiées ?

Vous avez fait le choix d'une politique ambitieuse et vos objectifs principaux peuvent apparaître à certains comme des évidences. Ils vont, en réalité, vous demander, pour leur mise en œuvre, une obstination et un courage qu'il ne faut pas sous-estimer.

Nous savons par expérience, à l'office, que, dès que l'on passe du simple discours écologique à l'application concrète des mesures, on se heurte à des résistances qui viennent de tous les côtés et, souvent même, d'où on ne les attendait pas.

Lors de la consultation préalable au débat parlementaire qui s'est tenue dans chaque département, dans le mien, celui de Meurthe-et-Moselle, un des intervenants a déclaré qu'il souscrivait à toutes les suggestions mais qu'il s'interrogeait sur le prix à payer pour le consommateur. C'est une équation à laquelle on ne peut se soustraire : la limitation des nuisances dues aux activités de l'homme a un coût et la règle de la vérité des prix devra s'appliquer aux usagers.

Le prix du recyclage des déchets coûte plus cher que la mise en décharges sauvages. Le traitement des eaux coûte plus cher que les rejets dans une rivière.

On ne peut faire l'économie de l'écologie, mais la promotion de l'écologie inclut l'économie.

A partir du moment où l'on décide de s'attaquer sérieusement à la protection de la biosphère, il faut repenser toutes les autres politiques : politique économique, politique agricole, politique de la recherche, politique des transports.

A-t-on bien mesuré, par exemple, ce que va entraîner la simple stabilisation des émissions de CO<sub>2</sub> ?

Je répondrai à M. Barnier - dont je partage certaines de ses analyses - que le problème planétaire posé par l'augmentation du CO<sub>2</sub> et l'effet de serre n'est pas aussi abstrait qu'il peut paraître. Il va falloir, dans notre pays, produire autrement, se chauffer autrement, se déplacer autrement. Ainsi, que d'intérêts vont être remis en cause !

Il est nécessaire que nous procédions d'urgence à une révision de notre politique des transports. A cet égard, je suis d'accord avec les propos tenus par plusieurs intervenants.

Nous nous sommes laissés guider par un seul critère : la rentabilité économique immédiate.

Suivant la réponse que nous donnerons, nous, décideurs politiques, il y aura des conséquences sur les équipements routiers et ferroviaires, sur la politique d'économie d'énergie, sur le soutien durable aux énergies renouvelables, sur l'étude de nouveaux carburants, sur l'accélération des programmes concernant les voitures propres ou les véhicules électriques.

C'est pourquoi, à l'office, nous tentons d'éclairer et d'informer le législateur sur les conséquences et sur les éventuelles tensions qui résulteront des choix des décideurs politiques.

La réduction de l'incertitude est donc un de nos objectifs, mais ce n'est pas le seul. L'évaluation et le contrôle des mesures existantes constituent également une de nos priorités.

Il ne peut y avoir, selon moi, de prospective sérieuse si l'on n'a pas au préalable analysé et évalué l'application des politiques déjà mises en œuvre.

En matière de protection de l'environnement, la France ne part pas de zéro : nous disposons d'ores et déjà d'un arsenal de mesures législatives et réglementaires fort contraignantes. Mais on peut, dans bien des cas, se demander si elles sont effectivement et totalement respectées.

Je citerai quelques exemples que les travaux de l'office nous ont déjà révélés.

La procédure des enquêtes publiques, qui précède les grands travaux et les grands aménagements, devrait, selon les termes mêmes de la loi de 1983, « constituer un véritable instrument de participation et d'information des citoyens dans le domaine de la protection de l'environnement et la préservation du cadre de vie ». Or, faute de moyens, cette procédure fonctionne très mal et n'apporte en réalité aucune garantie aux populations concernées en ce qui concerne la protection de leur environnement.

Comment peut-on penser que la construction d'une installation nucléaire, que l'implantation d'une usine à risque ou que l'ouverture d'un dépôt de déchets pourraient être acceptés sans heurts sans que soit organisée sérieusement l'information et la concertation avec les populations avoisinantes ? L'exemple du choix du site d'implantation d'un laboratoire sur le stockage souterrain des déchets radioactifs à vie longue l'illustre bien.

Preions un autre exemple, celui des contrôles de la sûreté et de la sécurité nucléaires. En ce domaine, notre dispositif est un des plus complets et un des plus contraignants au monde. Il n'empêche que des informations récentes sont venues jeter un certain doute sur la parfaite fiabilité du dispositif. Vous le reconnaissez d'ailleurs vous-même, puisque vous indiquez à ce sujet dans le plan que nous examinons aujourd'hui que « des incidents récurrents montrent la nécessité d'une vigilance accrue ».

Certains, dont Marie-Noëlle Lienemann et M. Barnier tout à l'heure, ont réclamé une commission d'enquête. Comme vous le savez, le bureau de l'Assemblée et celui du Sénat ont, à l'issue du débat sur l'énergie de décembre dernier, chargé l'office d'une mission qu'il serait souhaitable de confirmer dans la loi comme mission permanente, sur le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires. Ce contrôle ne doit pas être le contrôle d'une année ; il doit s'étaler dans le temps.

Ce que notre collègue Claude Birraux et le sénateur Franck Sérusclat ont d'ores et déjà entrepris, c'est, en fait, un contrôle du contrôle. Je m'explique : il ne s'agit en aucun cas

de nous substituer aux responsabilités de l'Etat, qui dispose d'un corps de contrôleurs particulièrement formés à cette tâche, mais de nous assurer, au nom du Parlement, que le dispositif fonctionne bien comme il a été prévu et que les critiques et les recommandations des organismes de contrôle sont effectivement suivies d'effet.

Les deux rapporteurs de l'office ont déjà beaucoup travaillé et le Parlement pourra connaître avant la fin de la présente session leurs conclusions et, éventuellement, en débattre.

Dans bien d'autres domaines, celui par exemple des déchets industriels, dont le rapporteur est Michel Destot, des déchets ménagers, rapporteur Michel Pelchat, ou de l'épuration des eaux usées, rapporteurs les sénateurs Faure et Pouille, des huiles usagées ou encore de la pollution atmosphérique, les contrôles sont insuffisants, vous le savez très bien, et bien des dispositions restent lettre morte faute de moyens et peut-être quelquefois de volonté pour les faire appliquer.

Il ne s'agit pas, monsieur le ministre, d'une critique envers vos services car, nous le savons très bien, votre ministère, d'abord conçu comme une administration de mission, ne dispose que d'un pouvoir limité sur les personnels qui assurent l'application des décisions sur le terrain.

Mais, vous le comprendrez bien aussi, le Parlement entend aujourd'hui se soucier davantage du devenir des textes qu'il a élaborés. Vous réclamez vous-même un contrôle accru du Parlement sur votre secteur ; il s'agit là d'une attitude courageuse que je tiens à souligner.

Si l'on admet maintenant qu'un Etat moderne doit disposer d'un exécutif fort, cela signifie-t-il que cet exécutif doit rester sans contrôle ? Le contact journalier avec leurs concitoyens montre bien aux élus qu'il y a souvent une marge entre les dispositions législatives et leur application sur le terrain.

Légiférer moins, mais contrôler mieux, c'est une des voies dans laquelle devrait s'engager désormais le Parlement, s'il ne veut pas que son rôle dans le processus politique continue à décroître inexorablement. Le Parlement devra donc se doter d'offices d'évaluations qui permettront de disposer de sources d'évaluation autonomes donnant la possibilité d'exercer un contrôle sérieux sur les grandes décisions à caractère scientifique et technique.

Pour légiférer mieux, il faut aussi, mais cette fois en amont du travail législatif, améliorer les connaissances scientifiques sur lesquelles doivent s'appuyer nos travaux. Or nous devons, à l'heure actuelle, trop souvent « prendre des décisions politiques dures, sur la base de connaissances scientifiques molles ».

Je ne peux donc qu'être très favorable à la création, que vous envisagez, d'un institut français de recherche sur l'environnement. Nous avons aujourd'hui de plus en plus besoin de données scientifiques pertinentes et fiables sur les différentes atteintes que subissent la biosphère et les écosystèmes.

Ne nous cachons pas la réalité, l'écologie est souvent utilisée pour promouvoir des techniques nouvelles, dont l'intérêt est parfois uniquement économique. Selon un commentateur particulièrement avisé, M. Roqueplo : « L'écologie joue aujourd'hui dans certains pays le rôle d'une "force industrialisante". » Je partage l'avis de mon ami Bockel selon qui : « Les marchés de la dépollution représenteront 500 milliards de francs dans la C.E.E. dans dix ans. » Les Américains légifèrent sur le *cleaner effect* et nous devons continuer le financement des réseaux de mesure de la qualité de l'air. Je suis peut-être en avance sur la discussion du budget, mais j'insiste sur ce point : il ne faut pas démanteler ces instruments de mesure que l'on sera obligé de reconstituer dans les prochaines années.

Un établissement public, placé sous votre tutelle, pourrait remplir ce rôle ; toutefois, il ne devrait pas à mon sens s'agir d'une création *ex nihilo* mais plutôt de la coordination de recherches pluridisciplinaires et de la restructuration de quelques pôles existants.

La recherche en matière d'environnement correspond à 2 p. 100 de l'effort national. Ce n'est pas suffisant et il convient, monsieur le ministre, d'augmenter substantiellement les moyens de quelques pôles pluridisciplinaires qui développeraient la recherche dans le cadre des structures existantes et développeraient conjointement des formations en génie de

l'environnement. Tous ces thèmes pourraient être choisis dans quelques pôles universitaires à Paris ou en province, en particulier dans les quatre universités de Lorraine, qui ont acquis une notoriété et une antériorité dans certaines de ces disciplines - elles sont prêtes, comme d'autres régions, à relever ce défi. Cette création ne serait pas contradictoire mais complémentaire de celle de l'Agence européenne de l'environnement qui vient d'être créée.

Le nouvel organisme devrait également contribuer à la labélisation et à la normalisation des produits qui respectent l'environnement, car il existe déjà près de chez nous un marché véritable des éco-produits comme ceux qui en Allemagne sont vendus sous le label « Ange Bleu » depuis 1978.

Enfin, cet institut devrait jouer un rôle important dans l'information du public. L'amplification médiatique qui entoure désormais les débats sur l'environnement ne facilite pas, en effet, la réflexion sereine. M. de Villiers en parlant de manière catastrophique des biotechnologies contribue lui aussi à l'amplification médiatique. Ainsi que l'écrivait récemment le ministre de la recherche, M. Hubert Curien, en matière d'atteintes à l'environnement, il est impératif et urgent d'en savoir plus. Cela vaut aussi bien pour les responsables politiques que nous sommes que pour le grand public qui a droit lui aussi à une information honnête, claire et précise sur le devenir de notre planète.

A cet égard, je regrette profondément qu'une émission de télévision sur l'environnement à une heure de grande écoute n'ait pas encore vu le jour dans notre pays comme dans les autres grandes nations. L'intérêt majeur que portent nos concitoyens à l'environnement s'est pourtant vérifié lorsque plusieurs centaines de milliers d'entre eux ont signé une pétition pour sauver l'Antarctique.

Dans le même ordre d'idées, il faut favoriser la pédagogie de l'écologie, intervenir dans les écoles, sensibiliser les enseignants, modifier les programmes scolaires et accroître les moyens destinés à tous les projets d'action éducative se rapportant à l'écologie ou à l'environnement.

Les objectifs que vous nous avez présentés dans ce plan sont ambitieux. Nous ne pouvons que vous en féliciter. Mais une question se pose immédiatement : aurez-vous, monsieur le ministre, les moyens de vos ambitions ?

Certes, votre budget pour l'année 1990 avait marqué un très net progrès par rapport à ceux des années précédentes, en partie grâce à la rallonge qui vous avait été accordée en cours de discussion budgétaire. Mais nous sommes encore loin de pouvoir évaluer les efforts consentis dans ce domaine par d'autres pays.

Je sais qu'il peut paraître quelque peu facile pour un parlementaire de réclamer plus de crédits pour un secteur particulier tout en préconisant une réduction globale des impôts ! Mais c'est aussi le privilège et le devoir du Parlement de dégager des priorités ! Si nous voulons rétablir les équilibres naturels que nous avons contribué à dégrader, il nous faudra payer et l'addition risque d'être lourde.

L'incorporation des dépenses de protection de l'environnement dans le prix des biens qui contribuent à sa dégradation fera grincer des dents, mais elle est nécessaire.

Le rapport de MM. Galley et Perrein, relatif aux effets des chlorofluorocarbures sur l'environnement et aux moyens de supprimer ou de limiter leurs émissions - il vient d'être publié par l'Office - montre que les problèmes sont graves et délicats mais qu'ils ne sont pas insolubles. Monsieur le ministre, quelles sont les actions que le Gouvernement conduit en fonction des recommandations qui découlent de ce rapport ?

Celui-ci appelle aussi notre attention sur un problème crucial, qui n'est que très indirectement abordé dans votre plan : celui de l'attitude des pays en voie de développement face à la protection de l'environnement. Sans une action généralisée dans l'ensemble des pays, la lutte contre les principales pollutions n'aurait pas de sens. Or, les pays en voie de développement n'ont pas les moyens d'adapter ou de transformer leurs industries polluantes.

De quel droit pourrions-nous exiger d'eux qu'ils cessent de faire immédiatement ce que nous avons fait en toute impunité pendant des dizaines d'années, sans aucune compensation ? Surtout lorsqu'ils nous rétorquent que les principaux pollueurs sont les pays industrialisés !

Si l'on considère les rejets de carbone dans l'atmosphère, on constate qu'un Américain rejette 5 kilogrammes en moyenne de carbone par an au lieu de 0,5 kilogramme pour un habitant du Brésil, dix fois moins, et 0,1 kilogramme pour un habitant de la Chine ou de l'Inde, cinquante fois moins. Eu égard à ces chiffres, nous aurons de plus en plus de difficultés à expliquer que les variations de la démographie ou les méfaits de la déforestation sont les seuls responsables des maux de notre planète. Le malheur est que ces nuisances s'additionnent et que la note mondiale s'alourdit. Il est donc impératif que les pays industrialisés organisent des transferts de crédits mais aussi de technologie pour permettre à ces pays de s'aligner sur les normes internationales.

Je terminerai en exprimant un regret et en vous demandant de transmettre au Gouvernement une demande.

Monsieur le ministre délégué, vous avez annoncé au Conseil des ministres du 3 octobre la création d'une agence unique de l'environnement qui regrouperait : l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, l'agence nationale pour l'élimination des déchets, l'agence pour la qualité de l'air ainsi que l'actuelle mission « bruit ».

Je regrette que ce projet ait été préparé en catimini, sans concertation ni avec les personnels intéressés ni avec les utilisateurs de ces différents organismes au premier rang desquels figure le Parlement. (« Absolument ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

L'Office, mais aussi d'autres organismes de l'Assemblée, entretenait avec ces agences des liens étroits et avait toujours été satisfait des prestations fournies. Nous aurions aimé être avisés de ces changements et d'avoir l'occasion de faire connaître notre avis dès le début du processus.

Une demande maintenant : celle de ne pas brusquer les choses. Je viens de recevoir une lettre des personnels de l'A.N.R.E.D. qui n'est pas hostile au projet, mais qui, avant que le projet de loi ne soit examiné par les assemblées, souhaite l'ouverture d'une concertation avec tous les intéressés. Les modalités pratiques de la fusion doivent être connues avant la discussion parlementaire car il ne faut pas se faire d'illusions : le rassemblement dans un organisme unique de plus de 600 personnes qui n'ont jamais travaillé ensemble va poser des problèmes. Il faudra aborder les questions de la tutelle, notamment celle des cotutelles, celle du ministère de la recherche et de la technologie, la question des moyens financiers, des moyens en personnel, et celle des outils spécifiques.

Nous commençons à disposer, en matière d'environnement, de bons instruments. Il serait dommage que par souci de rationalisation on se prive des compétences acquises.

Monsieur le ministre délégué, je compte sur vous - sachant l'attention que vous avez toujours portée aux vœux du Parlement en général et de l'Office en particulier - pour que ce dossier soit traité avec le maximum de concertation.

Voilà, monsieur le ministre délégué, certains points qui nous tiennent à cœur, car plus nous travaillons sur les sujets qui intéressent la protection de l'environnement, plus nous nous rendons compte que les défis auxquels nous sommes confrontés sont des défis cruciaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Colin, au nom de la commission de la production et des échanges, pour dix minutes - je le précise, bien que ce soit inutile. (Sourires.)...

La passion des orateurs est évidente.

**M. René Couanau.** Sans parler de celle du président...

**M. Bernard Pons.** Dont la tolérance est bien connue !

**M. le président.** Ma tolérance est insondable ! (Sourires.)

**M. Georges Colin.** Tant de choses ont déjà été dites que je sens qu'il est en mon pouvoir d'abréger : je prendrais presque le pari de tenir dans les délais ! (Sourires.)

Monsieur le ministre délégué, en vingt ans l'évolution comparée de l'environnement et de son ministère nous a montré que la pollution allait nettement plus vite que l'organisation du ministère : disposer d'un millier de fonctionnaires pour le ministère de l'environnement, c'est vraiment bien peu, alors que la nature, le rythme, l'échelle et l'importance des pollutions ont changé.

La tentation, que l'on voit encore apparaître ici et là au gré des propos, serait de confier l'environnement à un grand ministère déjà doté de services centraux, de personnel dans les régions et les départements, mais dont le comportement écologique ne serait pas au-dessus de tout soupçon. Le rattachement de l'environnement au ministère de l'équipement a déjà démontré les limites d'une telle opération. La spécificité de la politique de l'environnement est telle qu'elle mérite son propre ministère.

Votre récente promotion, monsieur le ministre, nous assure de la prise en considération écologique des dossiers, lors des arbitrages interministériels. Ce premier pas mérite d'être salué.

Je n'insiste pas : il est entendu que cette prise en considération n'est pas une résurgence d'un quelconque culte de la nature. Elle manifeste la volonté pour les individus, pour les entreprises économiques, pour les administrations, d'utiliser, d'exploiter, d'organiser la nature et l'espace dans le respect des équilibres indispensables. La politique de l'environnement n'est pas une fin en soi, mais le moyen d'assurer l'avenir.

Dans cette perspective, il faut éviter deux écueils - et j'ai entendu cela dans la bouche de M. de Villiers. Le premier serait l'espoir d'un retour à je ne sais quel âge d'or ! Ce point de vue est assez passéiste, mais après tout... L'insalubrité des zones humides, les puits dans les cours de fermes, l'eau vecteur de maladies, du choléra et de la typhoïde, ce n'est pas si loin. Les embarras de Paris existaient déjà à l'époque de Bossuet.

**M. Michel Crépeau.** Ou de Boileau... (Sourires.)

**M. Georges Colin.** Ou de Boileau, effectivement, mais je crois savoir qu'ils ont vécu à peu près à la même époque. (Sourires.)

Ces données ne sont pas si lointaines : chaque époque a connu ses problèmes, nous avons les nôtres et nous devons être capables de les résoudre pour préparer l'avenir.

Ensuite, il nous faut établir une nette distinction entre ce qui relève des risques réels et ce qui relève de la peur. Cela signifie que la politique de l'environnement se détermine sur des faits réels et sur un constat scientifique, non sur des craintes injustifiées, sources de manipulations toujours possibles.

La première préoccupation du ministère de l'environnement est donc de s'assurer des moyens de formation et de recherche indispensables à la connaissance des problèmes. Jean-Yves Le Déaut a été assez long à ce propos, et je n'insisterai pas.

La recherche, l'information étant la base de l'action, il faut également se doter du personnel nécessaire à l'application des décisions. Il est indispensable d'étoffer le personnel des services centraux, de rattacher au ministère de l'environnement l'inspection des établissements classés. L'environnement doit disposer d'un service d'inspecteurs assurant le respect de la politique qu'il a déterminée. N'y insistons pas. Les problèmes posés par la création de l'A.F.E.M.E., l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, montre que les agences ont quelques préoccupations concernant leurs spécificités et leur importance relative. Je demeure persuadé que le problème essentiel est celui des tutelles : il préoccupe les personnels et l'ensemble de la population. Nous sommes favorables à la tutelle de l'environnement qui doit trouver là des moyens conformes à ses ambitions, si des tutelles partagées ne paralysent pas cette agence.

Le ministère de l'environnement doit également disposer de services décentralisés. Quand survient une pollution à Tours ou dans le Rhin, on comprend l'impatience du ministère qui doit interroger sept services dans mon département, et jusqu'à neuf services compétents en matière de pollution de l'eau.

Pour proposer les mesures à prendre, la tentation est grande de regrouper les services compétents, actuellement disséminés à la santé, à l'équipement, à l'agriculture, afin de disposer d'un service efficace... Mais ces ministères ayant également des besoins reconnus dans la même matière, ne verrait-on pas renaître le service précédemment transféré ?

Ne risque-t-on pas également de connaître, après le transfert d'une partie des personnels vers les départements, une nouvelle période d'adaptation dont on a pu mesurer les difficultés dans nos directions départementales, à peine remises de la réorganisation précédente ?

Ne serait-il pas à craindre, enfin, qu'intervenant dans de nombreux domaines, eau, bruit, air, flore, faune, paysage... le ministère de l'environnement ne soit perçu comme un « super-ministère », ce qui pourrait provoquer des crispations défavorables à son image de marque et peut-être à l'efficacité de ses interventions ?

En définitive, le ministère de l'environnement a-t-il vocation à disposer de services techniques pour la mise en œuvre, ou doit-il être un ministère de conception, de coordination et contrôle ?

Je crois qu'il faut créer un service régional efficace, assurant l'animation, la mise en œuvre et le contrôle avec les directions départementales déjà existantes. Telle est la vocation que nous voyons. Au moins, ce pas doit être franchi dans les prochaines années de manière que ce débat débouche sur quelque chose.

Je crois avoir respecté le temps qui m'était imparti puisque je conclus : après ce débat, il nous faudra avoir un certain nombre d'engagements précis pour les prochaines années. Monsieur le ministre délégué, l'organisation de la recherche, le développement des services centraux et la mise en place des services régionaux sont des réponses que nous attendons de votre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Comme il y a eu un premier train, en quelque sorte, d'interventions, je considérerais comme malséant de ne pas répondre tout de suite, en partie du moins, à quelques-unes d'entre elles, de façon à rassurer éventuellement les orateurs suivants, inquiets sur certains points, et à leur permettre de tenir compte dans leurs propos de mes observations.

Mais je tiens d'abord à vous dire que j'ai été frappé par l'enthousiasme de la plupart des intervenants qui témoignent ainsi de l'intérêt de la représentation nationale pour ce sujet.

Nous pouvons tous être d'accord pour considérer que nous sommes en train d'assister, dans nos sociétés, à l'émergence d'un géant, d'un géant culturel, administratif, politique et économique, et que nous sommes en train d'essayer d'organiser notre travail en fonction de ce phénomène.

Pour l'instant, je n'ai pas proposé de projet de loi d'orientation. En effet, beaucoup de ces lois n'ont été que des catalogues d'intentions ou de vœux pieux. Je n'exclus pas d'en déposer une, plus tard, mais je veux d'abord écouter la représentation nationale. De plus, j'ai eu la volonté d'arriver devant vous avec un certain nombre de décisions relatives à l'organisation des services qui sont du ressort de l'Etat, et qui n'auraient point été indiquées dans une loi d'orientation.

Je vous remercie également de vos contributions, que j'ai bien notées, mais il faut écarter les enfantillages.

Personnellement, je me suis soigneusement tenu à l'écart d'une polémique que je n'estimais pas de saison, ni de mise. Aussi, je ne voudrais pas que certains, parmi nous, jouent les « Sainte-Nitouche » sur le thème : « Nous, nous avons été parfaits. » Y a-t-il eu un âge d'or du ministère de l'environnement ? J'ai rendu hommage à l'ensemble de mes prédécesseurs qui ont fait un travail difficile et je ne résiste pas au plaisir de rappeler un extrait d'un livre rédigé par le premier de ces ministres : « Entre 1971 et 1974, à plusieurs reprises, des offensives vigoureuses furent entreprises contre le ministère de l'environnement. On essaya chaque fois de persuader le Président de la République qu'il fallait écarter ce gêneur, soit par suppression pure et simple, soit par absorption dans un plus vaste ensemble. La formule idéale pour certains était de mettre la marque de l'environnement sur les activités qui lui ferait courir le plus de risques. A la vérité, chaque mois, chaque semaine de notre existence a été un combat. »

Je fais ce rappel simplement pour indiquer que mes prédécesseurs ont connu, eux aussi, des difficultés et que, au fond, il est peut-être un peu simple de dire que les choses étaient parfaites avant. Elles ne l'ont jamais été, elles ont toujours été difficiles.

J'entends éviter également toute polémique sur le nucléaire, par exemple. Après tout, il n'y a pas si longtemps, les crédits de l'A.N.R.E.D. ont été diminués de 60 p. 100, les crédits de l'A.F.M.E., de 80 p. 100, les crédits de la recherche du minis-

tère de l'environnement, de 40 p. 100 ; je n'évoque pas l'année de ces amputations, mais sachons que c'est à peu près la même que celle où la représentation nationale a laissé passer le nuage de Tchernobyl sans s'inquiéter beaucoup de la situation ! (*Sourires.*) Par conséquent, nous avons tous, en quelque sorte, pêché ou bien nous avons tous été un peu désinvoltés...

Je veux sans tarder répondre à une inquiétude et lui tordre le cou, celle d'une super-administration dirigiste ou totalitaire, qui ferait tout de Paris. Non ! Non ! Soyons un peu sérieux, tout de même ! Il s'agit, pour l'instant, tout simplement de 1 000 agents : 500 qui deviennent 1 000, en quelque sorte, et, à terme, de quelque 3 000. Sur les 2 700 000 que compte la fonction publique, ce n'est quand même pas grand-chose !

Au fond, il ne s'agit de rien d'autre que de permettre à l'Etat de faire le travail qui lui incombe normalement dans ce domaine si important, et je trouve normal que l'on pratique, pour l'essentiel, à cet effet, un redéploiement des effectifs. Evitons par conséquent de nous opposer avec des querelles relatives à la conception du rôle de l'Etat.

J'ai noté dans les interventions l'existence d'un accord profond sur les questions fondamentales de la protection de l'environnement, de la protection des générations futures, du rôle de la puissance publique, de la collectivité, qui est indispensable. Cet accord est pour moi essentiel, de même qu'est essentielle l'idée que le marché doit anticiper sur les préoccupations des générations futures et donc que les prix doivent refléter la vérité.

Certaines des interventions sur les limites que nous assignons à la technique ont été de l'ordre de l'éthique. Ce que je cherche à dire à la représentation nationale, c'est que le choix des techniques est politiquement capital et que, jusqu'à présent, elle a eu tendance à considérer la technique comme l'affaire des techniciens alors que la technique délimite les conditions de l'exercice de nos libertés quotidiennes. C'est dire combien j'ai été stupéfait de l'attendu d'une récente décision de justice relative aux mères porteuses, attendu aux termes duquel c'était là une « technique éprouvée ».

Mais depuis quand une technique éprouvée est-elle une catégorie juridique ? Manifestement, que de travail reste à faire sur ces questions extrêmement importantes ! Si je propose que l'instance qui en sera chargée soit le Parlement, et non pas une haute autorité - parce que, vraiment, si c'est cela, le souci existant !... - c'est que je ne voudrais pas que ce dernier se dessaisisse de ses responsabilités fondamentales. Disant cela, je montre combien je suis son ami.

J'ai tenu des propos vifs sur les séances consacrées aux questions au Gouvernement, le mercredi, mais le rapporteur Barnier lui-même, dans l'introduction de son livre, disait à leur propos qu'il n'était pas là pour claquer les pupitres. Je n'ai rien dit d'autre, au contraire. Je tiens vraiment à la coopération avec le Parlement. J'ai en effet, ainsi que M. Le Déaut l'a rappelé, eu très grand plaisir à travailler avec l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et je cherche à continuer dans cette voie. De même, si je me suis exprimé sur les excès ou sur les risques de pollutions qu'engendrait l'agriculture industrielle - je précise bien : « industrielle » - c'est que, me semble-t-il, le rôle d'un gouvernement est d'attirer l'attention sur ces questions. C'est être l'ami des agriculteurs que de dire avec eux qu'il leur faut trouver un moyen de se réformer.

**M. Bernard Pons.** Voilà la bonne méthode !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** La décentralisation est un instrument capital. Dans mon rapport, j'ai proposé un projet de loi concernant la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'Etat dans le domaine de l'environnement. D'ores et déjà, les communes y ont de très nombreuses responsabilités, que ce soit dans l'établissement de plans d'occupation des sols, la collecte et le retraitement des ordures ménagères ou l'assainissement de l'eau.

A ce propos, je ne suis d'ailleurs pas toujours content de la façon dont ces responsabilités sont exercées. Nous avons un effort à faire, c'est pourquoi je propose à cet effet le partenariat, le contrat, ainsi que la création d'un fonds spécifique. Par conséquent, loin de moi l'idée de considérer que la décentralisation n'est pas l'un des outils les plus importants,

y compris sur le plan contractuel, de la politique de l'environnement. Pour introduire un concept nouveau, je dirai qu'il ne faut pas opposer l'Etat central aux collectivités locales. Ils relèvent ensemble de la responsabilité collective organisée pour des choix publics. Ce ne sont tout de même pas toujours, comme je l'ai dit, l'un le diable, l'autre le bon Dieu. Il y a une répartition normale des tâches, sur laquelle vous êtes tous d'accord.

A propos de l'engagement de l'Etat, on m'a déjà posé la question. J'ai déjà pris un certain nombre de décisions. L'une d'entre elles a trait à l'agence. C'est une décision de principe dont la représentation nationale sera amenée à discuter. Il s'agit tout simplement d'introduire une plus grande cohérence dans les soins à apporter aux différents milieux. En effet, il est déjà arrivé qu'une dépollution entraîne une pollution, une dépollution de l'eau, une pollution du sol, par exemple. Une fois posé quelque part, le filtre destiné à dépolluer l'air entraîne une autre pollution... Autre exemple, relatif à l'économie d'énergie, l'un des moyens sans doute les plus importants de limiter la pollution ; il peut arriver qu'en son nom on bouche des fenêtres, causant une pollution à l'intérieur des locaux, alors qu'il vaut mieux aérer. Je passe : de façon plus générale, il vaut mieux obtenir une plus grande cohérence.

J'accorde une très grande importance à ce que, dans la future agence, soit préservée l'identité des équipes qui sont constituées et qui font la force de la politique de l'environnement. Je le dis notamment à propos des déchets ; je tiens à souligner ici l'extraordinaire travail fait par les transformateurs.

J'accorderai tous mes soins à ce que la tutelle de l'environnement soit prépondérante dans l'agence. Je vous le révèle avec la permission du Premier ministre. C'est clair, et cette information devrait rassurer nombre d'entre vous.

Par ailleurs, cette politique de l'environnement - M. Le Déaut l'a dit - engage de grands pans d'activités et appelle des décisions très lourdes de conséquences. C'est ainsi que nous venons d'envoyer à la Communauté européenne un mémorandum sur la désulfuration du pétrole. Toutes les raffineries devront être dotées de nouveaux équipements, ce qui exigera des investissements très importants et de longue durée. Par conséquent, chacun de ces domaines fera l'objet de décisions et de propositions qui vous seront soumises, à commencer par la politique de l'eau, par exemple, puisqu'un projet de loi sera déposé et discuté au printemps. C'est pour cela que je ne pouvais pas indiquer le détail de l'ensemble des mesures dans un document bref.

Vous avez insisté sur l'importance qu'il y avait à sensibiliser dès l'école les jeunes sur toutes les questions liées à l'environnement. Je partage votre sentiment. Vous avez également insisté sur la faiblesse des crédits destinés à la recherche. Vous avez enfin parlé de la dette du tiers monde et de nos relations avec les pays qui en font partie. Je suis allé il n'y a pas longtemps en Pologne pour essayer de négocier un échange de dettes contre des mesures de protection de la

nature. Il en a été de même pour Madagascar. Nous pouvons étendre ce type d'action. Nous n'avons pas été prodigues dans notre aide en matière de dépollution dans les pays de l'Est. J'y retourne. C'est important.

Je voudrais répondre à M. Gouhier que le principe « pollueur, payeur » n'est pas exclusif de l'amende. Ce principe est soit redistributif - il s'agit de trouver de l'argent pour investir en vue de dépolluer - soit plus incitateur. Mais, de toute manière, des amendes pénales dissuasives peuvent être dressées. Et cela ne saurait se traduire comme un droit à polluer, au contraire !

Voilà ce que je tenais à vous dire, en vous remerciant aussi de vos interventions. Mais, je vous en prie, ne jouons pas entre nous les ouvriers de la première ou de la onzième heure. Tout le monde est bienvenu dans la défense de l'environnement. Moi-même, j'ai eu le plaisir d'être ouvrier il y a longtemps. Je ne fais aucune différence entre nous. Nous avons tous beaucoup de chemin à parcourir ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

### PROROGATION DU DÉLAI DE DÉPÔT DES CANDIDATURES À UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

**M. le président.** Au cours de la première séance du vendredi 5 octobre, le délai de dépôt des candidatures à la commission d'enquête relative au fonctionnement du marché de la viande ovine et bovine avait été fixé à ce soir, dix-huit heures.

Pour répondre aux demandes qui ont été présentées, ce délai est prorogé jusqu'à demain mercredi 10 octobre, à dix-huit heures.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat d'orientation sur le plan national pour l'environnement.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
CLAUDE MERCIER



[www.luratech.com](http://www.luratech.com)



*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***